

LA REVUE DE L'INDUSTRIE
DES SYSTÈMES INTÉRIEURS DU QUÉBEC

LASER

2016



ASSOCIATION PROVINCIALE
DES ENTREPRENEURS
EN SYSTÈMES INTÉRIEURS DU QUÉBEC

APESIQ

Ensemble pour grandir

CGC
Solutions
de plafond

PROJET : GALERIES DE LA CAPITALE,
AIRE DE RESTAURATION, QUÉBEC

ARCHITECTE : Lemay-Michaud Architecture Design

ENTREPRENEUR EN SYSTÈME INTÉRIEUR :
Les constructions Daharpro inc.

DISTRIBUTEUR : Acousti-Plus inc.

PRODUITS : Système de plafond linéaire en métal
CGC Paraline[®] 7", fini simili bois, couleur Natural
Palowia et garniture de périmètre CGC Compasso[®] 8",
couleur Blanc, Sherwin-Williams

TOUT EST POSSIBLE

L'originalité est l'essence de l'innovation.
CGC offre une gamme variée de systèmes
de plafonds standards et sur mesures.

Pour plus de renseignements,
contactez votre représentant local ou
l'un de nos distributeurs partenaires.

cgcinc.com

cgcdesignstudio.com

CGC 

C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE.™

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APESIQ

LE CONSEIL EXÉCUTIF

Président
Vice-président - Est du Québec
Vice-président - Ouest du Québec
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Frédéric Gauthier
Daniel Plante
Serge Plante
Alain Brulotte
Claude Pilon

Construction Michel Gagnon
Daharpro Construction
S.R. Construction
Consultants Albru
APESIQ

LES ADMINISTRATEURS

• Représentant les entrepreneurs en systèmes intérieurs

(Président sortant)

Hugo Bernard
Nelson Bouffard
Steve Champagne
Frédéric Dupont
Charles Fortin
Philippe Grondin
Benito Jr Mariano

Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés Inc.
Manugypse
STC Acoustique 2015
Construction Duroy
Construction M.G.P.
Grondin Acoustique
Construction N.C.L.

• Représentant les fournisseurs majeurs

Martin Blain
Maxime Larouche

Distribution Ste-Foy
Lefebvre & Benoit s.e.c.

• Représentant les manufacturiers

Yannick Devost
Jean-François Tremblay

CGC
Soprema

• Représentant les professionnels

M^e Pascal Thibodeau Ékitas, Avocats & Fiscalistes

Principaux comités de l'APESIQ

Licence d'entrepreneur en systèmes intérieurs

Hugo Bernard
(Systèmes Intérieurs Bernard MNJ & Associés)
Frédéric Gauthier
(Construction Michel Gagnon Ltée)
Daniel Plante (Daharpro Construction Inc.)
Philippe Grondin (Grondin Acoustique Inc.)
Maxime Larouche (Lefebvre & Benoit s.e.c.)
Claude Pilon (APESIQ)

Code d'éthique

Frédéric Gauthier
Benito Mariano (Construction N.C.L.)
Claude Pilon

Comité Congrès 2017

Hugo Bernard
Yannick Devost (CGC)
Éric McKenna (Owens Corning Canada LP)
Robert Myall (Construction S.O.F. Inc.)
Serge Plante (S.R. Construction Inc.)
Claude Pilon

Prix budgétaires

Alain Brulotte (Consultants Albru Inc.)
Benito Mariano
Claude Pilon

Voyage de pêche / Mekoos 2016

Maxime Larouche
Claude Pilon

Social Québec 2016

Philippe Grondin
Claude Pilon

Tournoi de golf / Vélo Tour 2016

Maxime Larouche
Marc-André Cormier (Arcopel Acoustique Ltée)
Hugo Bernard
Michel Huet (CertainTeed)
Alain Brulotte
Benito Mariano
Claude Pilon

Revue Laser 2016

Hugo Bernard
Marc-André Cormier
Maxime Larouche
Benito Mariano
Claude Pilon

Tournoi de poker 2016

Hugo Bernard
Marc-André Giroux (Lefebvre & Benoit s.e.c.)
Maxime Larouche
Serge Plante
Pascal Thibodeau (Ékitas Avocats & Fiscalistes)
Claude Pilon

FQAESC (Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs spécialisés en Construction)

Claude Pilon et les membres du conseil exécutif

Juridiction des métiers

Frédéric Gauthier
Benito Mariano
Daniel Plante
Philippe Grondin
Frédéric Dupont (Constructions Duroy Inc.)
Claude Pilon

Manuel technique

Yannick Devost
Jean-François Tremblay (Soprema)
Claude Pilon

Activités à Québec

Martin Blain (Distribution Ste-Foy)
Charles Fortin (Construction M.G.P.)
Claude Pilon

Consultation

RBQ
Alain Brulotte
Steve Champagne (STC Acoustique 2015)
Frédéric Gauthier
Benito Mariano
Pascal Thibodeau
Claude Pilon

LES MEMBRES DES COMITÉS S'IMPLIQUENT DE FAÇON BÉNÉVOLE, POUR L'ESSOR DE NOTRE INDUSTRIE.

LA PARTICIPATION À CES DIFFÉRENTS COMITÉS EST OUVERTE À TOUS LES MEMBRES DE L'APESIQ.

Contactez le directeur général pour en discuter ...

MOT DU PRÉSIDENT, FRÉDÉRIC GAUTHIER

Chers membres de l'APESIQ, bienvenue. Bienvenue également aux futurs membres, ainsi qu'à tous les partenaires de l'industrie des Systèmes Intérieurs.

Vous arrive-t-il encore de vous faire demander : mais c'est quoi les systèmes intérieurs ? Je me fais souvent dire : ça c'est les moulures de finition telles que les plinthes ou encore que c'est la peinture ou l'ébénisterie et même parfois les finis de plancher...

Nous sommes en 2016 je vous le rappelle.

Mais lorsqu'on dit : je travaille dans le gyproc, ha! là les gens comprennent. Drywalleux, gars de gypse, poseux, non mais on les a tous entendus. Je réponds souvent aux gens qui ne connaissent pas bien notre métier que nous sommes un des corps de métier les plus importants sur un chantier de construction. Et nous sommes parfois le corps de métier qui passe le plus de temps selon l'échéancier d'un projet.

Nous nous mobilisons dès le décoffrage des dalles de béton, ou encore dès que le pontage métallique est prêt à nous recevoir. Et nous quittons pour terminer les "touch-up" ou encore pour installer les tuiles acoustiques.

C'est pourquoi à mes yeux, l'importance de notre métier est cruciale. Nous sommes amenés à devenir la locomotive sur les chantiers de construction, à donner le ton et la vitesse du projet. Je ne nous vois pas uniquement comme un simple sous-traitant, mais plutôt comme un partenaire important pour les entrepreneurs généraux.

Ossature de murs extérieurs, gypse extérieur, parapets, laine thermique et acoustique, pare-vapeur, cloisons intérieures, plafonds de gypse et acoustiques, toiles tendues, panneaux acoustiques, paroi de puits, cadres d'acier, plomb, etc., etc., Le Système Intérieur est une spécialité qui se doit d'être reconnue. NON nous ne sommes pas uniquement des "poseux de gyproc", NON nous ne sommes pas uniquement des "tireux de joint" ou des "gars de plafond".

Nous réalisons des enveloppes extérieures, nous bâtissons des lieux de vie pour les gens, nous sommes amenés à exécuter des détails acoustiques, des résistances au feu, des résistances aux séismes. Notre responsabilité en tant qu'entrepreneurs, manufacturiers ou fournisseurs, a un impact direct sur la qualité de vie et la sécurité des occupants de bâtiments, tant au niveau résidentiel, commercial, institutionnel ou industriel.

Voilà pourquoi l'APESIQ existe; voilà pourquoi nous devons nous doter des outils nécessaires pour faire respecter notre industrie, tant du point de vue des entrepreneurs généraux, que des professionnels et des clients. Il faut, à prime abord, respecter nous-mêmes notre propre industrie, en être fiers, il faut y croire.

Certains m'ont déjà entendu dire : «Si vous croyez que l'APESIQ n'est qu'un club social pour faire des activités entre membres, et bien détrompez-vous. Bien sûr qu'il faut organiser des activités de financement dans le but de se doter d'un directeur général compétent qui travaille à l'année sur les dossiers de



l'APESIQ, de participer à des rencontres avec d'autres associations et de payer les memberships pour faire partie de d'autres associations et/ou fédérations, de se payer un loyer convenable, de détenir un site web intéressant, de promouvoir l'APESIQ par de la visibilité.

Les fonds amassés lors de ces activités, ou lors du paiement de votre membership, sont uniquement et 100 % dédiés à ces frais fixes. Tous les membres du Conseil d'administration ainsi que tous les membres qui participent à des comités le font entièrement de façon bénévole. Parce que tout comme moi, ils y croient et parce qu'ils ont à cœur leur industrie.

J'ai accepté début 2016 de me présenter comme candidat à la présidence de l'APESIQ pour trois raisons importantes :

- 1- Le fait d'être maintenant unis en une seule association provinciale fait en sorte que l'APESIQ a maintenant une notoriété beaucoup plus importante devant des institutions gouvernementales comme la RBQ, la CSST, la CCQ, le Ministère du travail. Terminées les batailles de région.
- 2- Les décisions prises par l'APESIQ lors de rencontres importantes avec ces organismes et palliers gouvernementaux peuvent avoir une influence directe sur l'orientation qu'aura le système intérieur lors des prochaines années. Je veux donc faire partie de ces décisions pour le bien de notre industrie.
- 3- Ma propre entreprise, mon gagne-pain ainsi que celui des tous mes employés, et les vôtres, sont dépendants de cette industrie. C'est pourquoi je la veux en santé et solide.

Outre le Poker, les tournois de golf, les voyages, etc, il y a les dossiers importants en cours énumérés ci-bas dont je laisserai notre directeur général Claude Pilon vous en parler,

STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE

Quelques données intéressantes, tirées du site web de la CCQ

En 2015, l'industrie de la construction, c'est :

- Des employeurs dont 83% comptent moins de six salariés, mais qui n'effectuent que 22% du volume de travail. Ainsi, 4 253 employeurs accaparent 78% de l'activité.
- 140,4 millions d'heures enregistrées, soit une baisse de 6,2% comparativement à 149,6 millions d'heures en 2014.
- 153 040 salariés actifs, comparativement à 158 085 en 2014.
- 2 268 femmes actives sur les chantiers de construction; elles comptent pour 1,5% de la main-d'œuvre, soit une proportion cinq fois plus élevée qu'il y a dix-huit ans et 0,1% de plus qu'en 2014.
- 25 704 employeurs actifs; comparativement à 2014, la moyenne des heures rapportées par employeur a diminué de 5,6% pour s'établir à 5 461.
- Une main-d'œuvre dont l'âge moyen s'établit à 39,2 ans, comparativement à 39,1 en 2014. Un nombre de 22 755 salariés est âgé de 55 ans ou plus, soit 14,9% des travailleurs.
- Une moyenne d'heures travaillées annuellement de 917 par salarié, soit 3,1% de moins qu'en 2014.
- Une masse salariale de 5,537 milliards de dollars.

NOMBRE DE FEMMES

• Plâtrières	Apprenties :	90
	Compagnons :	44
	Total :	134
• Poseuses de systèmes intérieurs	Apprenties :	19
	Compagnons :	13
	Total :	32

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES EN 2015

• Plâtriers	Heures :	2 467 000
	Variation :	-5,9%
• Poseurs de systèmes intérieurs	Heures :	2 740 000
	Variation :	-0,6%

- Le dossier des paiements rapide dans l'industrie de la construction;
- La révision de nos métiers avec la CCQ;
- Le guide de dépôt au BSDQ;
- Les examens de compétence pour les entreprises qui veulent s'inscrire comme spécialiste en systèmes intérieurs à la RBQ et obtenir une licence 9.1;
- Les détails techniques des systèmes intérieurs;
- La formation continue de nos membres entrepreneurs
- Le programme d'étude pour les élèves des écoles de métiers

Nous connaissons tous et toutes les mêmes problématiques dans nos entreprises. Jamais je n'ai rencontré un entrepreneur qui me disait comment il trouvait cela agréable d'être payé rapidement et en totalité. Bien au contraire j'ai rencontré des entreprises qui essayaient tant bien que mal de survivre, de trouver des moyens de se financer pour payer leurs employés et leurs fournisseurs.

Ce n'est pas uniquement avec une petite poignée de membres que nous réussissons à assainir notre industrie, mais plutôt tous ensemble et d'une seule voix, celle de l'APESIQ.

Il n'existe pas plusieurs associations dans notre domaine. Il n'y en a qu'une seule et elle travaille pour vous. Nous avons vraiment besoin de chacun de vous, peu importe la grosseur, le chiffre d'affaires ou encore le nombre d'employés. Car comme je dis souvent : " l'important c'est pas combien tu fais de chiffre d'affaires, mais ce qu'il te reste à la fin de l'année! "

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration qui passent bénévolement de leur temps au frais de leurs propres entreprises pour s'occuper d'encadrer leur spécialité. Merci également aux commanditaires lors d'événements. Merci à notre directeur général, Claude Pilon, qui fait un excellent travail de représentation et qui s'occupe de façon minutieuse de nos dossiers. Finalement merci à vous les membres qui faites et qui feront de cette association un exemple de réussite.

Frédéric Gauthier,
Président du C.A.
APESIQ



ASSOCIATION PROVINCIALE DES ENTREPRENEURS EN SYSTÈMES INTÉRIEURS DU QUÉBEC

- 3221, Autoroute 440 Ouest (BUR. 227), Laval (Québec) H7P 5P2
- Téléphone : 450 978-2666 • Télécopieur : 450 978-1833
- claudepilon@apesiq.org • www.apesiq.org

L'année 2016 a pris son envol peu de temps après la conclusion des travaux de la commission Charbonneau et de la publication d'un rapport de plus de 1,600 pages, contenant 60 recommandations pour mettre fin à la collusion dans l'industrie de la construction. La grande médiatisation de cet exercice est venue alimenter le climat déjà morose d'un secteur de notre économie, qui a été éclaboussé plus souvent qu'à son tour dans la dernière décennie. Le grand public a donc été confronté, par l'entremise des nombreux témoignages entendus, à des pratiques étonnantes et dans bien des cas, condamnables. La confiance de plusieurs a certes été ébranlée et le milieu doit réagir pour faire en sorte de rectifier le tir. En ce sens, les recommandations de la commission sont porteuses de promesses et il nous faut espérer la mise en application du plus grand nombre possible, dans un avenir rapproché.

Évidemment, cette volonté de changement, face à une culture trop bien implantée, va nécessiter la mobilisation de ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'écosystème de la construction. En effet, ce terme à la mode fait référence à la complexité de notre industrie et à la prise de conscience obligée, que toutes ses composantes doivent cohabiter en harmonie. Dans cette optique, deux grands événements ont été organisés successivement au printemps par L'APCHQ et le Conseil du patronat du Québec; le dénominateur commun étant de fournir un forum de discussions, menant à des propositions concrètes pour rétablir la confiance, de façon définitive. Nous devons tous prendre la balle au bond, pour agir en tant qu'agent de changement dans nos milieux respectifs; cette vague positive ne survivra que si elle est constamment alimentée par le regard critique des citoyens.

L'Association Provinciale des Entrepreneurs en Systèmes intérieurs du Québec (APESIQ) assume de plus en plus son rôle, dans cet écosystème en constante évolution. Fort d'une stabilité ainsi que d'une notoriété accrue, suite à une grande réorganisation tenue lors des deux dernières années, elle participe activement aux activités de la Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs Spécialisés en Construction (FQAESC). Ce regroupement, qui compte maintenant 10 associations patronales de spécialisés, se donne comme mission d'assurer une représentativité équitable de ses membres dans l'industrie de la construction. À titre d'exemple, la Fédération est membre fondateur de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. Ce dossier a d'ailleurs récemment franchi un pas énorme, suite à une déclaration du ministre Carlos J. Leitão, dans le cadre de l'étude des crédits du 13 avril 2016.

En effet, le ministre des Finances, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor s'est engagé à mettre en œuvre au printemps 2017, la recommandation numéro 15 de la commission Charbonneau portant sur les délais de paiement. Le dépôt éventuel d'un projet de loi serait alors envisageable à l'intérieur d'un délai plus que raisonnable.

La démarche de révision de la juridiction des métiers entreprise l'année dernière par la Commission de la Construction du Québec (CCQ), est un autre dossier d'une importance capitale. L'APESIQ a déposé un mémoire en août dernier, dans le cadre de la consultation publique et depuis ce temps, les travaux évoluent à un rythme plutôt lent.



Sur les neuf sujets sélectionnés en priorité par la CCQ, seulement deux sont arrivés à une conclusion, soit l'attribution des activités concernant la pose de gazon synthétique et l'opération d'équipement lourd et de pelles mécaniques. À l'heure actuelle (août 2016), la Commission est à analyser les conséquences d'une révision des tâches du métier de peintre, dans le but de proposer un nouveau texte réglementaire.

Étant donné la position adoptée par la CCQ dans ce grand dossier, qui laisse très peu de place aux associations de spécialisés, les membres de la FQAESC ont décidé de se prendre en main. Un plan d'action a été élaboré et la première étape consiste, pour toutes les associations participantes, à bien définir les tâches inhérentes à leur(s) métier(s), ainsi que les conflits de compétence avec d'autres métiers. Pour la première fois dans l'histoire de l'industrie de la construction, cet exercice ne repose pas sur les outils utilisés ou sur les produits installés, mais bien sur une approche systémique, qui prend en compte la séquence logique des opérations sur un chantier de construction.

Des considérations de contrôle des coûts, de qualité des ouvrages et de sécurité des occupants sont au cœur de cette démarche. Par la suite (automne 2016), les associations concernées seront regroupées en quatre comités, pour tenter d'en venir à un consensus final au niveau des définitions de tâches et en définitive, sur une vision de la juridiction des métiers qui pourraient être présentée aux instances décisionnelles.

En janvier 2016 et après quelques années de préparation, l'industrie des systèmes intérieurs a accueilli avec joie, l'entrée en vigueur attendue du guide de dépôt (BSDQ) pour la spécialité. L'objectif principal d'un tel guide est de préciser l'étendue des travaux, de façon à uniformiser le contenu des soumissions déposées et ainsi permettre aux décideurs d'établir plus facilement des comparatifs.

Selon les commentaires entendus, l'implantation de ce nouvel instrument se déroule assez bien. Il est à noter que des précisions pourraient éventuellement être apportées dans le libellé de certaines descriptions de travaux, suite à une consultation qui devrait avoir lieu à l'automne 2016. Entre-temps, la Foire aux questions annoncée est maintenant accessible en ligne, sur le site Internet de l'ACQ.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'APESIQ, CLAUDE PILON

Revenons maintenant sur des actions posées en 2015, alors que l'APESIQ avait rencontré les responsables des 5 syndicats, en lien avec le dossier de la légalisation de l'utilisation des échasses. L'objectif était de les inciter à confirmer leur appui, pour qu'il y ait consensus au sein du Comité de révision du Code de sécurité et ainsi pouvoir mandater la CSST (maintenant la CNESST) pour la rédaction d'une proposition de règlements. Dans notre optique, le temps était venu d'aller au bout de cette démarche, pour enfin établir un cadre d'utilisation qui servirait alors de base de travail.

En conclusion et bien que les représentations effectuées démontrent que l'utilisation d'échasses n'augmente pas le risque d'accident sur les chantiers, la partie syndicale a utilisé son veto, terminant ainsi les discussions, au sein du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CRCSTC), sur les possibilités de retirer l'interdiction. En parallèle à tout ceci, l'APESIQ persiste dans ses efforts de développement et dans sa volonté d'acquiescer le statut d'une association incontournable, face à tous les intervenants de l'industrie des systèmes intérieurs. La consolidation de notre «membership» est évidemment toujours d'actualité, car la pérennité de l'organisation repose avant tout sur la force du regroupement.

De nouveaux éléments seront mis en place, dans les prochaines années, pour faire en sorte que l'APESIQ accède à un niveau supérieur et soit perçue, à juste titre, comme une association majeure de l'industrie de la construction.

L'élaboration d'un manuel technique et l'établissement d'un programme de certificat de conformité sont des éléments essentiels à la progression anticipée, car c'est le chemin à emprunter pour obtenir la reconnaissance par les professionnels, que des entrepreneurs compétents et reconnus sont solidaires de l'APESIQ.

Merci de supporter l'APESIQ et de croire qu'ensemble, on peut réaliser de grandes choses...



SOPREMA
XPRESS G
MURS

abaa
EXCELLENCE

IDÉAL POUR LES PROJETS AVEC ÉCHÉANCIERS SERRÉS

MEMBRANE PARE-AIR/VAPEUR LAMINÉE EN USINE SUR UN PANNEAU DE GYPSE EXTÉRIEUR

TOITS MURS FONDATIONS STATIONNEMENTS PONTS AUTRES SPÉCIALITÉS

ÉTANCHEITÉ ISOLATION VÉGÉTALISATION INSONORISATION COMPLÉMENTS

SOPREMA est une entreprise manufacturière d'emvergure internationale qui se spécialise dans la fabrication de produits d'étanchéité, d'isolation, de végétalisation et d'insonorisation pour la construction et le génie civil.

SOPREMA.CA SITE WEB AMÉLIORÉ 1 877 MAMMOUTH

L'HYPOTHÈQUE LÉGALE DE LA CONSTRUCTION - IMPORTANCE DE LA DÉNONCIATION

Cette hypothèque, en faveur des gens qui ont participé à la construction d'un immeuble (architectes et ingénieurs, entrepreneur et sous-entrepreneur, ouvrier ou fournisseur de matériaux) vise à protéger certaines créances de la construction jusqu'à concurrence de la plus-value apportée à l'immeuble, mais ne peut porter que sur l'immeuble visé par les travaux ou pour les matériaux fournis.

Contrairement aux hypothèques habituelles, il n'est initialement pas nécessaire de la publier pour qu'elle prenne naissance, cependant, elle doit être publiée au registre foncier plus tard dans les 30 jours de la fin des travaux (ceux du chantier) pour en maintenir la validité ainsi que pour exécuter en cas de problématique de paiement.

Pour les sous-traitants ou toute autre personne qui ne fait pas directement affaires avec le propriétaire de l'immeuble, il est primordial de lui dénoncer, par écrit, les travaux ou services ou la livraison de matériel, selon le cas, afin que l'ensemble des sommes dues soient couvertes par l'hypothèque légale. Cette dénonciation doit être faite avant le début des travaux. Si par mégarde la dénonciation n'a pas eu lieu avant le début des travaux, elle devra être faite le plus tôt possible puisque ce ne sont que les travaux, services ou matériaux qui suivent la dénonciation qui peuvent faire l'objet d'une hypothèque légale.

Finalement, cette dénonciation écrite doit pouvoir être prouvée. Il est donc essentiel d'avoir une preuve de livraison au propriétaire de l'immeuble (comme par exemple, livraison par courrier recommandé). Le donneur d'ouvrage (entrepreneur général) devrait aussi en recevoir une copie, toujours avec une preuve de réception.

Ce texte ne constitue pas une opinion légale, pour toute question, nous demeurons disponibles. Des modèles de dénonciation peuvent également vous être fournis, sans frais.

L'ATTESTATION DE L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC, DES CHANGEMENTS EN 2016.

DÉJÀ EN VIGUEUR AVANT LE 1^{ER} MARS 2016

Une attestation de l'Agence du Revenu du Québec (ARQ) doit être obtenue lorsqu'un entrepreneur désire conclure des contrats de construction avec un organisme public dont la valeur est de 25 000 \$ ou plus.

Les sous-contrats de premier niveau, c'est-à-dire lorsqu'un sous-traitant exécute directement le contrat initial en tout ou en partie, de plus de 25 000 \$ rattachés à ces contrats nécessitent aussi l'obtention d'une attestation de l'ARQ.

Une attestation de l'ARQ est aussi requise lorsqu'un entrepreneur fait une demande d'autorisation à l'Autorité des marchés financiers en vue de pouvoir, entre autres, conclure des contrats ou des sous-contrats publics dont la dépense est supérieure aux seuils déterminés par le gouvernement.

Par exemple, au niveau du gouvernement du Québec, pour tout contrat et sous-contrat de travaux de construction ou de services ou de partenariat public-privé, le seuil est fixé à 5 000 000 \$.

NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2016

Une attestation de l'ARQ est maintenant requise pour certains contrats privés, si les conditions suivantes sont remplies :

- le contrat est conclu après le 29 février 2016 entre un sous-contractant et un entrepreneur en construction;
- le contrat est exécuté au Québec et prévoit des travaux de construction pour lesquels la personne qui les exécute doit être titulaire d'une licence délivrée en vertu du chapitre IV de la Loi sur le bâtiment (licence RBQ); et
- selon le cas,
 - le coût du contrat, seul ou additionné à celui des contrats de construction déjà conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année, mais après le 29 février 2016, entre un entrepreneur et un même sous-contractant, est égal ou supérieur à 25 000 \$ (taxes non comprises); OU
 - le total du coût des contrats de construction conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année précédente, mais après le 29 février 2016, entre un entrepreneur et un même sous-contractant, est égal ou supérieur à 25 000 \$ (taxes non comprises), et ce, peu importe le coût du contrat.

Ainsi, dès que le seuil de 25 000 \$ (taxes non comprises) est atteint dans une année civile entre le sous-contractant et l'entrepreneur, ce sous-contractant devra lui fournir l'attestation lorsqu'ils feront affaires ensemble, même si la valeur des contrats annuels est maintenant inférieure à 25 000 \$.

Les conditions à remplir afin de pouvoir obtenir une attestation de l'ARQ sont les suivantes :

- L'entreprise doit avoir produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises;
- L'entreprise n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec ou, si elle a un compte en souffrance, elle a conclu une entente de paiement qu'elle respecte ou le recouvrement de ses dettes fiscales a été légalement suspendu.

Une attestation de l'ARQ sera valide pour le mois pendant lequel elle a été délivrée ainsi que pour les trois mois suivants. Cependant, suivant l'application des nouvelles règles en matière de contrats privés depuis le 1^{er} mars 2016, il est possible, pour les attestations demandées entre février 2016 et février 2017 que la période de validité soit étendue, afin de répondre plus adéquatement à l'augmentation des demandes d'attestation. La période de validité sera indiquée à même l'attestation.

Pour les nouveaux contrats conclus entre le sous-contractant et l'entrepreneur pendant la période de validité de l'attestation, le sous-contractant n'aura pas à en fournir une nouvelle copie de l'attestation à l'entrepreneur et ce dernier n'aura pas à s'assurer à nouveau de la validité de l'attestation ni en vérifier l'authenticité, s'il l'avait déjà fait.

suite à la page 10



AIDE-MÉMOIRE DÉTACHABLE

TYPE DE CONTRAT	ATTESTATION DE L'ARQ	OBLIGATION DE VÉRIFICATION?
Contrat de construction (depuis le 1 ^{er} mars 2016)	Obligatoire si la valeur des contrats entre le sous-contractant et l'entrepreneur dépasse 25 000 \$ lors d'une année civile et obligatoire en tout temps pour les années subséquentes pour tout contrat entre ce sous-contractant et cet entrepreneur, peu importe la valeur du contrat.	L'entrepreneur doit obligatoirement vérifier la validité de l'attestation au maximum 7 jours après le début des travaux et doit obligatoirement en vérifier l'authenticité au maximum 10 jours suivant le début des travaux
Contrat Public	Obligatoire si la valeur du contrat avec l'organisme public ou le sous-contrat de premier niveau est supérieure à 25 000 \$.	Aucune obligation légale de vérification
Contrat nécessitant une autorisation de l'AMF	Obligatoire si l'on veut obtenir l'autorisation de l'AMF	

INFRACTIONS	PÉNALITÉS
Le sous-contractant ne détient pas d'attestation valide ou n'en remet pas copie à l'entrepreneur :	Entre 500 \$ et 2 500 \$ et pénalité additionnelle entre 250 et 5 000 \$ si le défaut n'est pas corrigé avant que le sous-contractant ne soit payé en tout ou en partie.
L'entrepreneur qui n'obtient pas copie de l'attestation pour un sous-contractant ou qui omet de s'assurer qu'elle est valide :	Entre 500 \$ et 2 500 \$ et pénalité additionnelle entre 250 et 5 000 \$ si le défaut n'est pas corrigé avant que l'entrepreneur ne verse un montant au sous-contractant.
L'entrepreneur omet de vérifier l'authenticité de l'attestation :	Entre 250 \$ et 1 250 \$.
En cas de récidive dans les 3 ans suivant l'émission d'une pénalité pour l'une ou l'autre des trois infractions précédentes :	Les pénalités sont doublées.
EXEMPLE D'AUTRES INFRACTIONS	PÉNALITÉS
Fabrication d'une fausse attestation, falsification, altération d'une attestation, tentative d'obtention d'une attestation en sachant qu'on n'y a pas droit :	Entre 5000 \$ et 100 000 \$, doublées en cas de récidive dans les 5 ans.
Attention, la prescription pour cette dernière infraction est de 8 ans à compter de la date de commission de l'infraction.	

Ce texte ne constitue pas une opinion légale, pour toute question, nous demeurons disponibles.



EKITAS
avocats & fiscalistes inc.



Nous avons une
façon unique
d'aborder le droit
civil, corporatif
et fiscal



Consultez-nous pour une analyse
à 360° de votre situation:

- Légale • Financière
- Fiscale • Corporative • Litige

Êtes-vous à l'ordre dans vos affaires?
Faites un test rapide pour le découvrir sur
ekitas.com

2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 410
Laval, Québec H7T 3B3 (450) 973-3883

ekitas.com | info@ekitas.com 

Suite de la page 9

Attention, les entrepreneurs devront non seulement obtenir de leurs sous-contractants une copie de cette attestation, mais en plus les entrepreneurs devront aussi confirmer la validité de ces attestations (notamment en vérifiant qu'elle n'est pas expirée et en confirmant par écrit la validité avec le sous-traitant), le tout au plus tard le 7^e jour suivant le début des travaux.

Par la suite, les entrepreneurs devront, au plus tard le 10^e jour suivant le début des travaux, vérifier l'authenticité de l'attestation sur le site de l'ARQ.

La vérification de l'authenticité d'une attestation nécessite de confirmer l'exactitude des renseignements retrouvés sur l'attestation soit : la date et l'heure auxquelles l'attestation a été émise, le nom de la personne en faveur de qui cette attestation a été émise et son numéro d'entreprise.

Nous vous recommandons, malgré que cette vérification se fasse par le site internet de l'ARQ, de garder copie de vos vérifications d'authenticité en imprimant les informations colligées sur le site de l'ARQ lors de votre vérification, afin de pouvoir prouver, lors d'une possible vérification subséquente, que vous avez respecté vos obligations de vérification et d'authentification.

Dès septembre 2016, des pénalités variant entre 250 \$ et 100 000 \$ ou 200 000 \$ en cas de récidives, pourraient s'appliquer, selon la situation, si ces obligations ne sont pas respectées par les sous-contractants ou les entrepreneurs.

Si vous avez vos numéros ClicSécur, vous pouvez faire directement sur le site de l'ARQ (www.revenuquebec.ca):

- vos demandes d'attestation;
- vos vérifications de l'authenticité des attestations.

Ce texte ne constitue pas une opinion légale, pour toute question, nous demeurons disponibles.



GARDEZ LES PIEDS AU SOL, MÊME EN HAUTEUR

Vous devez réaliser des travaux en hauteur? Peinture, pose de gouttières, réparation de conduite de ventilation... Pour minimiser le risque de chutes – souvent graves, voire mortelles –, l'utilisation d'appareils conçus pour le levage des travailleurs, telles les plateformes élévatrices, est une solution à considérer. Voici ce que dit la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à ce sujet. Chaque année, près de 700 chutes surviennent sur les chantiers de construction du Québec. Un nombre effarant qui nous rappelle que, même en hauteur, il est important de garder les pieds au sol.

Confort et sécurité !

La surface de travail, pour un travailleur perché sur une échelle, se résume à... un barreau ! En plus d'accomplir sa tâche souvent à bout de bras, en se contorsionnant et en multipliant les « monte/descend » pour replacer son échelle et atteindre sa position de travail, le travailleur met sa sécurité – et même sa vie – en jeu.

De son côté, la plateforme élévatrice procure au travailleur un plancher de travail stable et sécuritaire. Ses garde-corps protègent le travailleur contre les chutes avant même qu'il quitte le sol. De plus, le travail s'effectue dans une position plus confortable et moins contraignante que dans une échelle ou un échafaudage, sans compter que cet appareil offre une plus grande flexibilité d'accès à des endroits restreints.

Des avantages pour l'employeur

En optant pour la plateforme élévatrice, l'employeur est gagnant. Il peut mieux s'assurer que les méthodes et les techniques utilisées par ses travailleurs sont sécuritaires, améliorant du même coup l'organisation du travail sur son chantier. Voilà une bonne façon de réduire les risques de voir ses activités interrompues par un accident qui aurait pu être évité !

Également, puisque la Loi sur la santé et la sécurité du travail met l'accent sur l'élimination à la source des dangers, les appareils de levage munis de garde-corps constituent un moyen de prévention à privilégier par les employeurs.

Pour toutes les utilisations

La plupart des travaux en hauteur, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, peuvent s'effectuer avec ce type d'équipement. Il s'agit de choisir celui qui est approprié en fonction des tâches à accomplir.

Déjà, les plateformes élévatrices automotrices de type ciseau ou à bras articulé, ou encore différents engins élévateurs installés sur des véhicules, font partie de la réalité de plusieurs milieux de travail. Destinés à des usages multiples dans une foule de secteurs d'activité, ils raccourcissent la durée d'exécution du travail et augmentent considérablement la sécurité des travailleurs. Aujourd'hui, on trouve sur le marché des modèles plus compacts, plus légers, qu'on peut remorquer facilement et qui n'abîment pas les pelouses. Ce qui explique leur popularité grandissante.

Comme pour tout équipement de travail, il importe bien sûr de respecter certains grands principes afin de maximiser la sécurité des travailleurs qui montent à bord, bien que les accidents liés à ces appareils soient rares. Formation des travailleurs ainsi qu'entretien, inspection et utilisation du véhicule selon les normes en vigueur sont de mise !

Pour en savoir plus sur la prévention des chutes de hauteur et l'utilisation de la plateforme élévatrice, visitez le www.dangerconstruction.ca.

La CNESST, votre porte d'entrée en matière de travail

En fonction depuis le 1^{er} janvier 2016, la CNESST est issue du regroupement de la Commission des normes du travail (CNT), de la Commission de l'équité salariale (CES) et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La CNESST offre aux employeurs et aux travailleurs une porte d'entrée unique ainsi qu'une expertise intégrée en matière de normes, d'équité et de santé et de sécurité du travail au bénéfice des employeurs et des travailleurs. Sa structure de gouvernance est paritaire.

Par **Marie-Pier Bernard**, CNESST



CNESST

La CNESST souhaite voir diminuer le nombre de chutes de hauteur sur les chantiers de construction du Québec.

Pour ce faire, elle mène une campagne pour rappeler aux employeurs et aux travailleurs l'importance d'utiliser des moyens procurant un plancher de travail stable et sécuritaire, comme la plateforme élévatrice, pour prévenir ces accidents souvent graves, voire mortels.

L'INTÉGRATION DES FEMMES SUR LES CHANTIERS, UN DOSSIER PRIORITAIRE À L'ACQ

par **Sonia Brossard**

Directrice, communications et marketing
Association de la construction du Québec

Après avoir lancé dans l'édition d'été 2014 du magazine **Construire** une nouvelle chronique intitulée *Portraits de femmes*, l'Association de la construction du Québec a dévoilé au printemps 2015 ses engagements dans le but de contribuer à l'augmentation de la présence des femmes sur les chantiers de construction.

La plus récente initiative de l'ACQ a été d'organiser son premier colloque patronal *Construire se conjugue au féminin*, le 16 mars 2016. L'objectif de cet événement était de créer un dialogue entre les employeurs et les salariés afin de proposer des solutions favorisant l'intégration des femmes dans une industrie majoritairement masculine.



Il faut savoir que le pourcentage des femmes qui quittent l'industrie après cinq ans est beaucoup trop élevé. On parle de 57% des travailleuses qui décident d'abandonner en raison des préjugés et des obstacles.

Les participants au colloque ont abordé les aspects suivants :

- La modification des équipements pour faciliter la manutention de charges plus lourdes
- La sensibilisation des employeurs à la conciliation travail-famille
- Les stratégies de recrutement
- Le changement des mentalités.

Mentionnons que lors de la dernière ronde de négociation, l'ACQ avait formulé une disposition permettant aux employeurs, lorsque cela était possible, de modifier l'horaire de travail afin d'accommoder les salariés ayant certaines obligations familiales.

La Direction des relations du travail de l'ACQ a aussi décidé au printemps 2016 de rédiger une nouvelle chronique dans le magazine *Construire* et le site acqconstruire.com en fonction de la thématique *Intégration des femmes*.

Un membre de l'ACQ fait parler de lui

L'ACQ est également fière de pouvoir compter parmi ses membres un entrepreneur qui a décidé d'embaucher des femmes et qui a d'ailleurs été récompensé au Banquet Reconnaissance lors de son Congrès annuel dans la catégorie Construire se conjugue au féminin. Il s'agit de M. Stéphane Pépin, président de Gestion 3 dans 1. Son entreprise est spécialisée dans les domaines de la peinture et du tirage de joints dans les secteurs commercial, industriel et résidentiel. Très sensible à la problématique des femmes dans une industrie d'hommes, M. Pépin embauche des peintres, des plâtrières, des cimentières-applicatrices et des contremaîtres de chantier. Pour lui, qu'une femme se retrouve enceinte et qu'elle doive prendre un congé de maternité, ne constitue pas un problème dans son entreprise. Selon lui, l'industrie de la construction doit être consciente de cette réalité.

Les partenaires de l'ACQ

Les représentants de l'ACQ qui siègent au conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et au Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) ont recommandé l'adoption de mesures de redressement temporaires. Dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF), l'un des engagements des partenaires consistait à l'élaboration d'un Programme de formation des femmes en entreprises (PFFE).

Objectifs de ce programme de formation :

- Développer les apprentissages et les compétences des femmes;
- Favoriser leur maintien en emploi;
- Offrir un incitatif financier aux employeurs.

L'ACQ rappelle à tous les intervenants que la problématique des femmes est omniprésente sur ses plateformes :

acqconstruire.com et acq.org.

Hyperlien – www.acq.org/integrationfemmes

À propos de l'ACQ

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) est le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie. En vertu de la Loi R-20, l'ACQ est l'agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I). L'ACQ représente 17 000 entreprises qui génèrent plus de 62 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie. Elle est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses Plans de garantie ACQ (PGA). Grâce à un réseau de 10 associations régionales implantées dans 16 villes du Québec, elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services. www.acq.org



ACOUSTIQUE



- Menuiserie
- Division de métal
- Insonorisation / Isolation
- Plafond suspendu
- Pose de gypse
- Tirage de joints
- Estimation de projet
- Contrôle de qualité

**LE PARTENAIRE
IDÉAL POUR
VOS PROJETS!**

info@gypse.ca
Téléphone : 450 831-2611
Télécopieur : 450 831-2011
www.gypse.ca



Petit guide d'assurance 101 pour les entrepreneurs spécialisés

par Daniel Forget, courtier en assurances de dommages et vice-président – directeur général chez Jolicoeur Savard Assurance Inc.

Les protections d'assurances concernant l'industrie de la construction sont beaucoup plus complexes et subtiles que toute autre industrie. Le fait d'assurer des ouvrages qui sont en voie de construction ou même de couvrir votre responsabilité future lorsque les travaux sont terminés rend les contrats d'assurances très difficile à comprendre.

Dans les prochaines lignes, nous allons résumer certaines des garanties spécifiques à votre industrie et nous allons tenter de vous les expliquer en terme simple. Naturellement, il s'agira d'informations d'ordre général car chaque assureur possède ses propres formulaires avec ses propres couvertures et exclusions.

1. La responsabilité civile « risques produits après travaux » :

Il s'agit d'une des plus importantes protections que vous devez posséder. La responsabilité civile (RC) couvre à la base les dommages corporels et les dommages matériels que vous pourriez causer à des tiers lors de la période de votre police d'assurance. Cependant, la garantie RC « risques produits après travaux » couvre les dommages que votre ouvrage pourrait causer une fois les travaux terminés. Par exemple, une cloison suspendue au plafond d'un centre commercial cède et s'effondre sur un kiosque de téléphonie mobile et cause des dommages matériels à ce dernier. L'installation a été effectuée il a 5 ans. L'enquête démontre que lors de l'installation, certains points d'ancrages ont été mal fixés. Si vous possédez cette garantie sans interruption depuis l'exécution des travaux jusqu'au moment du sinistre, votre assureur actuel devra payer les dommages au kiosque mais exclura les dommages à la cloison qui a été mal installée.

2. Assurance des risques d'installation :

Cette protection couvre les travaux réalisés par vous mais qui ne sont pas encore livrés au client et/ou à l'entrepreneur général. Exemple : Vous réalisez des travaux de rénovations dans un édifice. Le client (ou L'entrepreneur général) n'a pas souscrit une police d'assurance pour le chantier. Après avoir réalisé une partie des travaux, un violent incendie survient et détruit complètement le bâtiment en rénovation. Compte tenu que la portion des travaux que vous avez effectués n'avait pas été livrée, c'est la protection « risque d'installation » qui vous indemniserait pour votre perte et non l'assurance du propriétaire du bâtiment. Vous devez donc prévoir un montant de garantie suffisamment élevé pour couvrir l'envergure des contrats que vous pourriez réaliser.

3. Assurance « Malfaçon » :

Cette garantie couvre de façon générale les erreurs et omissions que vous pourriez commettre dans l'exécution de vos travaux. L'assureur paiera alors les frais pour démolir l'ouvrage et les frais pour le reconstruire de nouveau. Par exemple : dans la fabrication de cloison métallique, les murs sont installés aux mauvais endroits par rapport au plan. Dans ce cas, l'assureur paiera pour enlever les cloisons existantes et les frais pour les reconstruire aux bons endroits. Il est à noter que les montants de protections accordés par les assureurs pour cette garantie sont très souvent minimes et les primes sont très dispendieuses.

4. Équipements d'entrepreneurs et outillage

Sur votre police d'assurance, la définition du « contenu » se résume aux biens que vous possédez, autres que les bâtiments, et qui sont sur vos lieux assurés. Donc lorsque ces biens quittent votre place d'affaire, ils ne sont plus assurés. Il faut donc se prémunir d'une assurance que l'on appelle dans le jargon de l'industrie, une assurance « flottante ». Cette garantie couvre vos biens à usage professionnel peu importe l'endroit où il se trouve (sur les chantiers par exemple). Ces biens se divisent en deux catégories : l'outillage et l'équipement d'entrepreneur.

Concernant l'outillage, il s'agit habituellement de petits outils dont la valeur ne dépasse pas 2 500 \$ par outil. Vous devez les regrouper et informer votre courtier du montant à appliquer sur votre contrat. Pour ce qui est des équipements d'entrepreneurs, il s'agit de plus gros équipements tel des nacelles, des chariots élévateurs ou des plates-formes élévatrices. Dans la plupart des cas, votre assureur vous demandera de lui remettre une liste des équipements que vous possédez en incluant la valeur pour chacun. Ceux qui seront mentionnés sur votre police pourront alors être assurés lorsqu'ils seront sur les chantiers.

En conclusion, ceci n'est qu'un bref aperçu des protections spécifiques qu'un entrepreneur spécialisé doit connaître pour bien protéger son entreprise et gérer les risques auxquels il peut faire face. Il existe cependant beaucoup d'autres garanties qui peuvent protéger d'autres aspects de votre entreprise. Il est alors suggéré de consulter un spécialiste en assurance, tel un courtier d'assurance, pour vous conseiller dans le choix des meilleures protections à retenir pour assurer la pérennité de votre entreprise.



MGP^{inc.} construction

RRB : 8002-9002-11

SPÉCIALISTE EN SYSTÈME INTÉRIEUR

418 484-5740 • constructionmgp.com



Jolicoeur Savard
Assurance inc.

Cabinet de Services financiers

Gestion de risques • Assurances • Cautionnement

Fier partenaire québécois de l'**APESIQ**

En affaire depuis plus d'un siècle

Solutions de gestion de risques pour répondre à vos besoins :

- Assurances des entreprises • Assurances vie et collective
- Assurances pour les particuliers • Cautionnement

T. +1.514.384.1460 • F. +1.514.384.1524

8694, St-Denis, Montréal (Québec) H2P 2H3 • www.jsassurance.ca

CertainTeed

Tout ce dont vous avez besoin
pour mener à bien votre projet



CertainTeed fabrique une gamme complète de produits
de finition destinée aux professionnels et aux bricoleurs

800-233-8990
www.fr.certainteed.com/drywall/contractor
<http://Blog.certainteed.com>

CertainTeed
SAINT-GOBAIN
Gypse



Panneau d'intérieur DensArmor Plus™



Panneau d'intérieur résistant aux impacts DensArmor Plus™



Panneau d'intérieur résistant aux abus DensArmor Plus™

© 2014 Georgia-Pacific Gypsum LLC. Tous droits réservés. Les noms DensArmor Plus et le Georgia-Pacific logo sont des marques déposées possédées ou autorisées à Georgia-Pacific Gypsum LLC.



Épargnez des semaines sur votre cédule de travail Avec les Panneaux d'intérieur DensArmor Plus™

Parce que les panneaux DensArmor Plus™ sont conçus pour résister à la moisissure et ne décolleront pas comme les cloisons sèches avec du papier lorsqu'ils sont exposés à l'humidité ambiante pendant un cycle de construction normal. Le DensArmor Plus™ peut être installé avant que les portes, les fenêtres ou encore les toitures soient installées sur des projets commerciaux ou résidentiels. Les gestionnaires de construction ont plus de flexibilité pour planifier les équipes de travail ou de livraison de chantier, et moins de préoccupations au sujet du mauvais temps et cela permet de sauver des jours ou des semaines de temps sur la cédule de construction.

Soutenu par une garantie limitée contre la délamination et la détérioration jusqu'à 12 mois d'exposition à des conditions météorologiques normales, les entrepreneurs utilisant les panneaux DensArmor Plus™ ont la confiance nécessaire pour procéder à des travaux d'installation « à découvert » sur leurs chantiers.

Pour en connaître plus sur la façon d'accélérer votre chantier de construction, visitez le site :
www.DensArmorPlus.com



Georgia-Pacific
Canada

MG CONSTRUCTION
MICHEL
GAGNON LTÉE



SYSTÈMES INTÉRIEURS

Avec maintenant 50 ans d'expérience dans le domaine des systèmes intérieurs, nous pouvons certifier qu'une association telle que l'**APESIQ** a une importance capitale sur notre industrie.

MG s'implique sur plusieurs comités et dossiers importants. Notre Directeur Associé de Montréal M. Frédéric Gauthier y siège d'ailleurs à titre de Président.

MG est et restera un leader de cette industrie. L'important pour nous n'est pas la quantité de projets, mais bien la qualité d'exécution de ceux-ci. **MG** tient à remercier sa fidèle clientèle qui est en constante évolution.

Soutenons tous ensemble l'**APESIQ**
et faisons respecter notre industrie !

WWW.MGCONSTRUCTION.CA

QUÉBEC

2250, rue Léon-Harmel, bur. 200,
Québec (Québec)
G1N 4L2
tél: 418 687-3824
télé: 418-687 9159
info@mgconstruction.ca



MONTREAL

683, rue Gifford, bur. 204
Longueuil (Québec)
J4G 1Y3
tél : 450-651-5518
télé: 418-651-2144
infomtl@mgconstruction.ca

Finition des panneaux de gypse

Éclairage intense - Gestion des attentes et règles de l'art

Par Jimmy Dunn, Représentant des ventes – Entrepreneurs
CGC inc.

Un des défis auquel l'industrie doit faire face de nos jours consiste à livrer des niveaux de finition optimaux dans un contexte où la majorité des nouveaux concepts de design intérieur inclut des murs extérieurs avec bon nombre de grandes fenêtres qui laissent entrer beaucoup plus de lumière qu'auparavant.

Les murs et les plafonds exposés en grande partie à la lumière naturelle ou artificielle sont des exemples d'endroits à éclairage intense. Un fort éclairage latéral provenant des fenêtres ou des appareils d'éclairage peut révéler les plus petites imperfections de la surface. La lumière qui illumine une surface latéralement, même d'un très petit angle, amplifie ses irrégularités, tel que les imperfections de finition, de différences de textures et d'ombrages aux joints.

Pour remédier à ce problème, il est donc essentiel de :

- 1- Comprendre les limites en matière d'esthétique des panneaux de gypse finis et décorés.
- 2- Déterminer et confirmer les attentes conjointement avec le donneur d'ouvrage au début du processus de construction.

Ce document présente les règles de l'art pour une finition optimale selon les professionnels de l'industrie qui permettent d'améliorer l'apparence de la finition et augmenter les chances de répondre aux attentes des clients en matière d'esthétique.

Architectes / Designers

Il est de la responsabilité des architectes de conscientiser les donneurs d'ouvrage aux limites d'apparence de finition faite sur les panneaux de gypse.

L'architecte doit spécifier un niveau de finition approprié, qui rencontre les attentes du donneur d'ouvrage, selon le document GA-214-15 (Ni-

veaux recommandés de finition pour les panneaux de gypse, de fibre de verre et renforcé de fibre) publié par la Gypsum Association. Une cédule de finition devrait être développée pour les endroits les plus exposés à la lumière, qui recevront le plus haut niveau de finition. Dans le cas d'une situation d'éclairage intense l'architecte se devra de spécifier un niveau 5.

De plus, l'architecte doit spécifier un niveau approprié de fini de peinture selon le document Recommended Levels of Paint Finish Over Gypsum Board du Drywall Finishing Council.

Pour le bénéfice de tous, au préalable des travaux de gypse, la construction d'un modèle de chantier (maquette) des assemblages de murs et plafonds, pour établir les attentes d'apparence de finition et de peinture pourrait être nécessaire. Ce modèle doit être représentatif des conditions d'éclairage qui auront cours dans l'immeuble, incluant les zones d'éclairage intense.

Un suivi serré durant la construction doit être fait entre les parties, pour s'assurer que les niveaux de finition correspondent toujours aux attentes.

Méthodes possibles pour l'obtention d'un niveau 5

- 1- La méthode conventionnelle consiste en l'application d'une mince couche de composé à joints sur l'intégralité de la surface pour ensuite enlever l'excédent, suivi de l'application d'un apprêt.

Le choix d'un apprêt de qualité est très important. Plus la teneur en solide sera élevée et plus la capacité à couvrir l'ombrage aux joints et des imperfections sera possible. Il est essentiel que le peintre respecte rigoureusement les recommandations du fabricant de peinture et les spécifications d'architecture quant au nombre de couches, l'épaisseur des couches et le temps de séchage.

2- Si toute fois vous avez des grandes surfaces à couvrir et que vous désirez sauver du temps et de l'argent, l'utilisation d'un apprêt surfaçant, tel que Tuff Hide® vous procurera un fini de niveau 5 ainsi qu'une couche d'apprêt en une seule et même étape. Il s'agit là d'un fini vinyle acrylique au latex à double usage conçu spécialement pour les nouvelles cloisons sèches. Une seule application par pulvérisation permet d'obtenir la même qualité supérieure de finition de niveau 5 que le processus traditionnel en deux étapes d'application avec une couche mince de composé à joints suivi d'une couche d'apprêt.

Pour la finition de panneaux de gypse à surface de fibre de verre, consultez les directives des manufacturiers.

Méthodes d'inspection

Si des standards visuels ont été établis grâce à un modèle de chantier, l'inspection finale est relativement facile. La surface finie doit être inspectée et comparée aux standards acceptés avant les travaux. S'il n'y a pas de modèle, la part de subjectivité lors de l'inspection finale augmente.



Pour toute inspection, l'emplacement de la source lumineuse et son intensité devraient être représentatifs des conditions d'éclairage normales. Toujours considérer les effets des couvre-fenêtres et des autres produits de décoration pouvant avoir des impacts sur l'éclairage et l'apparence.

Il faut faire l'inspection à partir d'une position normale, c'est-à-dire en fonction de n'importe quel angle, à condition qu'il y ait au moins cinq pieds (1,5 mètre) entre la surface à inspecter et l'inspecteur sur un plan perpendiculaire. L'inspection est effectuée sans utiliser d'outils de grossissement, dans des conditions d'éclairage normales, en observant les surfaces à partir d'une position normale. Dans le document *"Method for Inspecting Interior Joint Treated Gypsum Panel Surfaces"*, le *Drywall Finishing Council* définit de manière exhaustive les conditions et critères d'inspection.

Pour plus de renseignements ou pour recevoir une copie des différents documents cités dans cet article, n'hésitez pas à contacter votre représentant local CGC.



Références

Manuel de construction CGC, Édition du centenaire, 2004

GA-214-15 Niveaux recommandés pour la finition des panneaux de gypse, Gypsum association. www.gypsum.org

GA-216-10 Pose et finition des produits de panneaux de gypse, Gypsum association. www.gypsum.org

Recommended levels of paint finish over gypsum board, Drywall finishing council

Method for inspecting interior joint treated gypsum panel surfaces, Drywall finishing council

Recommended surface treatment for finishing gypsum board to attain a level 5 finish, Drywall finishing council

Finition des panneaux muraux : Gestion des attentes et règles d'art CGC Livre Blanc FWB2625 - 2016

Un autre pas de franchi ... Un engagement du gouvernement

Une autre victoire pour la Coalition et le dossier des délais de paiement ! Dans le cadre de l'étude des crédits du 13 avril 2016, le ministre Carlos J. Leitão, ministre des Finances, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor s'est engagé à mettre en œuvre au printemps 2017 la recommandation numéro 15 de la Commission Charbonneau portant sur les délais de paiement. Il s'est exprimé ainsi :

« La recommandation n° 15, adopter les dispositions législatives ou réglementaires afin de proposer, dans le cadre d'un contrat principal et de sous-traitance, une norme sur les délais de production des comptes progressifs et des paiements afin de diminuer l'emprise des surveillants de chantier, bon, ça, ce sont de nouvelles règles aussi qu'il faut préparer en cohérence entre notre activité gouvernementale et les municipalités, et ça, c'est au printemps 2017. Donc, l'échéancier pour cela, c'est d'ici un an que nous allons le faire. »

La Coalition souhaite travailler en collaboration avec le gouvernement afin d'établir les paramètres qui permettront de mettre un frein à la croissance incessante des délais de paiement dans le secteur public et continue les démarches en ce sens. D'ailleurs, une lettre a été rédigée à l'attention du ministre Leitão dans laquelle la Coalition signifie son intention de suivre l'évolution de ce dossier mais aussi, son désir de participer aux travaux qui mèneront à l'élaboration des nouvelles règles concernant les délais de paiement.

Il va s'en dire qu'avec le remaniement ministériel de janvier 2016, la Coalition a senti un ralentissement des avancées politiques dans ce dossier. Toutefois, les membres de la Coalition ont continué à faire des représentations auprès de divers intervenants gouvernementaux et même, auprès des partis de l'opposition notamment :

- Conseil du trésor, forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans l'industrie de la construction
- Ministère de la Justice
- Ministère des PME, de l'Allègement réglementaire et du développement économique régional
- Ministère du Travail
- M. François Legault, chef du parti, Coalition Avenir Québec

Encore une fois, la réception constatée lors de ces rencontres est positive.

Outre les titulaires de charges publiques mentionnés précédemment, les représentants de la Coalition continuent de rencontrer d'autres organisations pour les sensibiliser à la problématique et les convaincre du bien-fondé de sa demande de voir adopter une loi visant à contrer les retards de paiement dans la construction

Par ailleurs, la Coalition poursuit son travail afin d'avoir des avancées dans le dossier du côté du secteur privé dans le but de trouver aussi une solution aux délais de paiement en matière de contrats privés.

LES MATIÈRES PREMIÈRES FONT TOUTE LA DIFFÉRENCE.
BIEN PLUS QUE DE LA ROCHE, ELLE EST RÉSISTANTE AU FEU.



L'isolant ROXUL® est fait de laine de roche, ce qui le rend résistant au feu. Fait de basalte, une roche volcanique, et de laitier d'acier recyclé, l'isolant ROXUL peut supporter une chaleur que d'autres isolants ne peuvent supporter et peut résister à des températures allant jusqu'à 1177 °C. L'isolant ROXUL vous aide non seulement à économiser de l'énergie, mais augmente également la sûreté de votre maison.

ROXUL®
L'isolant à son meilleur



Résistant
au feu



Insonorisant



Résistant
à l'eau



Meilleur
ajustement



Éconergétique



Fabriqué à
partir de roche

Visitez le site fr.roxul.com/DIY pour une série complète de démonstrations vidéo de ROXUL.

Avec vous tout au long de votre projet



Notre famille de produits PermaBase

1 Panneau de béton PermaBase^{MD}

Le panneau traditionnel qui est la référence dans l'industrie.

2 Panneau de béton PermaBase PLUS^{MD}

Jusqu'à 25% plus léger par rapport aux autres panneaux de béton sur le marché.

3 Panneau de béton PermaBase UltraBacker^{MD}

Un panneau ayant une excellente rigidité et un très faible taux d'absorption d'eau, pour usages spécialisés.

4 Panneau de béton PermaBase Flex^{MD}

À la fois très flexible et résistant, idéal pour usages où des surfaces courbes et uniformes sont requises comme par exemple: arcade, colonne, cage d'escalier.

UNIFIX INC. [®]
FILIALE DE LA COMPAGNIE NATIONAL GYPSUM

unifixinc.com

UN PARCOURS EXCEPTIONNEL



SYSTÈMES INTÉRIEURS
BERNARD & MNJ
ASSOCIÉS INC.

LES BONNES NOUVELLES SE SUCCÈDENT

La croissance des activités est toujours au rendez-vous. Pour une deuxième année consécutive, les Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés enregistrent un chiffre d'affaires de 57 millions \$. En septembre 2015, l'objectif fut atteint et les dirigeants prévoient le même résultat au 30 septembre 2016.

Malgré un contexte économique difficile dans les divers secteurs d'activités, l'entreprise de Laval a toujours réussi à maintenir le cap. La question qui se pose : quelle est la recette magique ? « Pour maintenir un volume d'affaires de 57 M \$, nous avons beaucoup misé sur nos équipes des ventes et d'estimateurs, nous avons développé une façon de voir le marché qui n'est pas la même que celle de nos concurrents de notre secteur et nous avons ciblé d'autres clients. Cette approche est gagnante », explique Daniel Courchesne, directeur général, Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés.

Daniel Courchesne, qui travaille depuis 25 ans dans le secteur de la construction, ajoute qu'il y a peu d'entreprises qui agissent ainsi. « Miser sur la satisfaction pour s'assurer de la répétition de la clientèle et innover dans les relations et le développement des affaires, c'est important dans notre milieu. »



PARTENARIATS

Établir des partenariats. Voilà une autre façon de réaliser d'importantes économies d'échelle. Et puisque l'achat de matériaux de construction constitue une partie importante des dépenses, les Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés ont conclu une entente exclusive de partenariat avec le fournisseur Lefebvre & Benoit de Laval. Cette entreprise, établie depuis au-delà de 58 ans, est très active dans plusieurs projets résidentiels, commerciaux et industriels.

« Il s'agit d'une entente unique qui n'a jamais été réalisée autrefois par des concurrents. Cet accord nous permet d'obtenir des avantages financiers stratégiques en réalisant des économies d'échelle, tout en développant un partenariat de développement des affaires.

En établissant des contacts entre diverses équipes, nous créons des synergies permettant d'atteindre un plus grand marché avec une meilleure visibilité », soutient Hugo Bernard, président, Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés.



De plus les Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés participent à un projet financé en partie par le fonds immobilier de la solidarité FTQ. Le fonds envisage de bâtir plusieurs projets dans les mois à venir, dont celui de Monroe avec l'entrepreneur Cosoltec Inc.

Le Monroe est un concept architectural unique en son genre à Blainville. Des unités d'habitation aux allures ultrachics seront construites dans deux bâtiments distincts. Ce projet de **47 000 000 \$** prévoit l'aménagement de 136 unités et de 10 maisons de ville. Les superficies des unités varient de 667 à 2 407 pi² et incluent une, deux ou trois chambres à coucher.

« Notre objectif de participation avec le fonds immobilier de la solidarité FTQ est de démontrer que nous sommes de bons citoyens corporatifs. Et de quelle façon ? Dans le sens où nous respectons les conventions collectives et autres lois en vigueur et que notre contribution s'inscrit dans un cadre d'assainissement du marché. Nous savons tous que certains essaient de contourner les règlements et cela contribue à une compétition déloyale qui a comme conséquence que personne n'en sort gagnant. Or notre présence va servir de modèle à suivre et de bon fonctionnement », indique Daniel Courchesne.

PROJETS

Pour maintenir le cap d'un chiffre d'affaires de 57 M \$, les Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés doivent décrocher d'importants contrats. Dans l'immobilier, l'une des divisions de l'entreprise, le Groupe

Bernard, a conclu une entente pour développer un projet de construction d'immeubles locatifs de 210 unités à Lachenaie avec la participation de l'entrepreneur Charplex Construction.

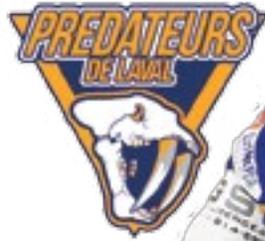
Les travaux vont démarrer en septembre 2016 et devraient se prolonger jusqu'à 2020. Le projet s'appelle Faubourg du Parc et prévoit l'aménagement d'unités locatives haut de gamme.

Un second projet, toujours avec Charplex Construction sur la Rive-Nord, vise la réalisation de plus de 1000 unités sur une période de 10 ans. « Nous sommes prêts. Ces projets majeurs vont entraîner plusieurs contrats en systèmes intérieurs. Charplex Construction est une entreprise reconnue, fiable, respectée et certifiée Novoclimat et LEED », ajoute Hugo Bernard. Des négociations sont en cours pour acquérir le terrain d'une très grande superficie. « Le projet est embryonnaire et dès que les pourparlers aboutiront sur une entente, nous commencerons les activités », dit Daniel Courchesne.

Les Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés sont également très actifs dans le milieu hospitalier. En moins de 4 ans, l'entreprise a réalisé des contrats dépassant les 52 M \$, « ce qui fait de nous un leader dans le secteur », précise Hugo Bernard.

De 20 à 25 chantiers sont en activité à l'année, principalement à Laval et dans la grande région de Montréal. Au total, 450 travailleurs sont à l'emploi de Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés.





Une troisième saison se prépare pour Les Prédateurs de Laval. Une saison qui sera explosive, flamboyante et compétitive. Les Prédateurs reprendront la flamme là où elle a été laissée en saison 2015-2016.

Prêts à tout, Les Prédateurs sont sur une lancée extraordinaire. Avec un esprit d'équipe unique, Les Prédateurs de Laval tenteront de conquérir la coupe VERTDURE pour la saison 2016-2017.

Les années précédentes ont permis d'acquérir une maturité et une expérience inimaginable. Ces éléments sont la clé du succès afin de faire en sorte que l'équipe prenne de plus en plus d'expansion.

Les Prédateurs de Laval ont pour mission, d'être une activité familiale auprès des Lavallois et d'offrir un lien d'appartenance. Avec plus de 10 joueurs ayant joué dans la ligue nationale et la ligue américaine, le calibre de jeu est très élevé.

POUR INFORMATIONS SUR LES BILLETS DE SAISON OU POUR CONNAÎTRE TOUTES LES POSSIBILITÉS DE COMMANDITES : SIGNALEZ LE 514 978-5398 DÈS AUJOURD'HUI!

PERSONNALISATION DE VÉHICULES

La personnalisation a été développée pour les propriétaires souhaitant exprimer leur personnalité et matérialiser leurs goûts au moyen de leur voiture. Les véhicules ainsi créés sont tout simplement uniques. Vous désirez personnaliser votre véhicule ? Nous avons les idées et nous respectons les vôtres.

Carrosserie, jantes et roues : d'un simple pare-choc au kit carrosserie complet, nous pouvons modifier et améliorer votre véhicule dans son intégralité.

Intérieur : rien de mieux qu'une sellerie complètement personnalisée, accompagnée d'un équipement à la pointe du progrès, répondant à toutes vos attentes.

Multimédia : vous voulez apporter à vos passagers la possibilité de se divertir durant vos trajets ? Soyez à la fine pointe de la technologie et de l'innovation, grâce à nos solutions multimédias intégrées !



SPÉCIALISTE EN IMPORTATION DE VÉHICULES DE LUXE



3295 Chemin Gascon, Mascouche, Québec J7L 3X6 • 514 617-3448
Site web : www.autotoy-store.com • Courriel : autotoystoremtl@hotmail.com



Restaurant Le 20

1600, boul. Le Corbusier, Laval, Québec H7S 1Y9
Téléphone : 450 934-9320

Heures d'ouverture

Mardi au Vendredi - 11h am à 1h am
Samedi - 17h à 1h am

Courriel : info@restaurantle20.com

• SURVEILLEZ NOS ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX •

WWW.RESTAURANTLE20.COM



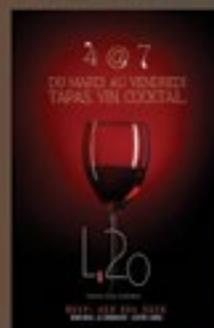
Table d'hôte du midi du mardi au vendredi de 11h à 15h à partir de 11\$

4 à 7 du mardi au vendredi à partir de 5\$

Les mardis Soirée des Dames 50% sur la nourriture pour Elles (sur menu sélectionné)

Les mercredis Jazz ! Huîtres et Champagnes

18 ans et +



Vignôme

Des importations
de grande sélection,
personnalisées.

*La passion du vin,
le plaisir de partager!*

Vignôme est une agence spécialisée dans l'importation privée de vins. La passion du vin et le plaisir de partager nos découvertes caractérisent parfaitement notre entreprise. Notre mission : faire découvrir des vins méconnus offerts en importation privée provenant de partout à travers le monde.

Nos services vont de l'achat de vins d'importation privée à la dégustation de vins. Restaurateurs, consommateurs ou gestionnaires d'entreprises, nous sommes en mesure d'offrir des produits uniques et de très grande qualité, proposant le meilleur rapport qualité-prix, et de vous conseiller les vins s'accordant parfaitement à vos goûts et vos besoins.

Notre sélection de vins d'importation privée est à notre image... rigoureuse, conviviale, riche des saveurs du monde et de la passion qui nous anime, celle de partager notre amour du vin.

LE GROUPE BEAUCHESNE



EDOUARD BEAUCHESNE (1985) INC.
ST-MATHIEU DE BELOEIL, QC
450 464-6856
ST-HUBERT, QC
450 466-1637
ST-VINCENT DE PAUL, QC
450 464-1434



DISTRIBUTION STE-FOY LTÉE
STE-FOY, QC
418 871-8133



MATÉRIAUX DL INC.
GATINEAU, QC
819 770-9974
DL BUILDINGS
MATERIALS INC.
KINGSTON, ONT.
613 389-4555

A VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 52 ANS, NOUS
AVONS UNE GRANDE
QUANTITÉ ET DIVERSITÉ
DE PRODUITS EN
INVENTAIRE.

WWW.GROUPEBEAUCHESNE.COM

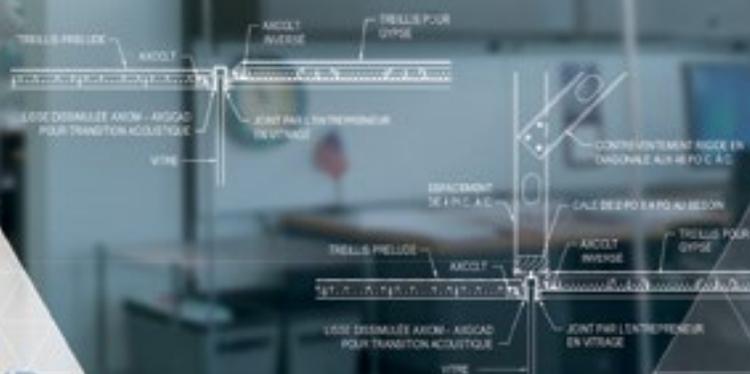
Pleins feux
sur les solutions
de plafond n° 4

LISSE DISSIMULÉE POUR VITRAGE AXIOM^{MD}

AVEC PANNEAUX DE PLAFOND TOTAL ACOUSTICSTM

Les lisses dissimulées pour vitrage AxiomTM comprennent la lisse dissimulée pour vitrage, la moulure murale et les semelles dans une seule solution afin de réduire le cadrage ainsi que la coordination coûteuse en temps avec les entrepreneurs en vitrage. Choisissez parmi cinq profilés de garniture qui s'harmonisent avec les panneaux de plafond suspendus, tégulaires et Vector ainsi qu'avec les systèmes de treillis pour gypse. Pour en apprendre plus sur les avantages de cette intégration entièrement dissimulée, rendez-vous au armstrong.com/axiom-gc

Les Pleins feux sur les solutions de plafond présentent des techniques qui permettent de gagner du temps et qui vont vous aider à garder chaque contrat en vous permettant de les terminer plus rapidement.



TOTAL
ACOUSTICSTM

Les panneaux Total Acoustics combinent l'absorption du son (CRE) et le blocage du son (CAP) dans un seul produit - idéal dans les espaces qui nécessitent concentration, collaboration et confidentialité.

Inspirés d'espaces remarquables^{MD}

ArmstrongTM
SOLUTIONS PLAFONDS



Ensemble bâtissons l'avenir

**La solution à OTTAWA, MONTRÉAL et QUÉBEC,
pour tous vos besoins en système intérieur**

GYPSE

ISOLANT

PORTES ET CADRES

TUILES ET SUSPENSION
CGC

OSSATURE MÉTALLIQUE

COMPOSÉ À JOINT

TRAPPES D'ACCÈS

OUTILLAGE SPÉCIALISÉ

CONTREPLAQUÉ

BARDEAUX

URÉTHANE GICLÉ

LAINE SOUFFLÉE

PRODUITS COUPE-FEU

4 SUCCURSALES POUR VOUS SERVIR

2800, boul. Ford
Châteauguay, Qc J6J 4Z2
t. (450) 691-7110 / f. (450) 691-1650

9550, boul. Ray-Lawson
Anjou, Qc H1J 1L3
t. (514) 356-6677 / f. (514) 356-0058
WWW.GPROULXINC.COM



1499, chemin Star Top
Gloucester, On K1B 3W5
t. (613) 749-3344
f. (613) 749-2364
WWW.GRATIENPROULX.COM



5275, boul. Wilfrid-Hamel
Québec, Qc G2E 5M7
t. (418) 871-4300
f. (418) 871-5201
WWW.ACOUSTIPLUS.COM



ACOUSTI-PLUS

LE POLY EST DÉPASSÉ

MEMBRAIN
Membrane Pare-vapeur Intelligente Et Pare-air Permanent



800-233-8960 • certainteed.com/insulation

TOITURES • PAREMENTS • GARNITURES • TERRASSES
RAMPES • CLÔTURES • GYPSE • PLAFONDS • ISOLATION



LA SCIENCE DU BÂTIMENT A BEAUCOUP PROGRESSÉ DEPUIS QUE LE POLY A ÉTÉ INTRODUIT COMME PARE-VAPEUR.

Maintenant, nous connaissons mieux. Nous comprenons l'importance de gérer l'humidité de façon à ce qu'elle ne demeure pas piégée dans les cavités murales où peut se former la moisissure. Nous savons que le poly traditionnel peut empirer le problème plutôt que le régler.

MemBrainSM, un pare-air continu et un pare-vapeur intelligent de Certainteed, est la solution d'aujourd'hui – et de l'avenir. Sa perméabilité s'adapte intelligemment aux niveaux d'humidité afin d'empêcher la formation de moisissure. Il connaît le moment où il doit empêcher l'humidité de pénétrer dans les murs et où il doit s'ouvrir pour permettre à l'humidité de s'échapper, maintenant les murs au sec toute l'année.

**MEMBRAIN. A L'APPARENCE DU POLY, S'INSTALLE COMME
DU POLY, MAIS IL S'AGIT D'UNE SOLUTION BEAUCOUP
PLUS INTELLIGENTE.**

➔ DÉCOUVREZ SA FAÇON DE FONCTIONNER AU CERTAINTEED.COM/MEMBRAIN

Certainteed
SAINT-GOBAIN

ACTIVITÉS DE L'APESIQ EN 2016 :

VOYAGE DE PÊCHE EN MAI 2016



TOURNOI DE POKER DU 22 AVRIL 2016



Le magnifique buffet, offert par le restaurant Le 20, propriété de M. Hugo Bernard, a grandement conquis tous les participants présents.



Retrouvons, ici à gauche, le grand gagnant de cette soirée mémorable, en compagnie de notre président, M. Frédéric Gauthier.

L'attention (la tension ?) était de mise vers la fin de la soirée. C'est sous l'oeil attentif des participants que s'est déroulée la finale devant déterminer le gagnant ultime.



BAILEY®

LES PRODUITS MÉTALLIQUES LIMITÉE

QUALITÉ. INNOVATION. VALEUR.

Compagnie canadienne familiale, les Produits métalliques Bailey Limitée, est le plus grand manufacturier de moulures métalliques, de montants en acier et de garnitures pour cloisons sèches et un des principaux fournisseurs d'accessoires.

Avec notre équipement à la fine pointe de la technologie et le savoir-faire de nos opérateurs et techniciens, nous sommes en mesure de fournir à notre clientèle une gamme complète de produits métalliques des plus novateurs.

En effet, Bailey offre un large éventail de produits incluant les montants d'acier et les moulures métalliques à coller à surface de papier ou de vinyle, les baguettes d'angle et -boiseries- métalliques pour cloisons sèches de même que les systèmes d'ossature pour plafonds suspendus et les accessoires de fixation et éléments connexes.



Système de plancher composite ComSlab®



Système d'armature métallique intérieur et extérieur



Montants d'acier muraux structurels



Baguettes d'angle, boiseries métalliques et profilés



Moulures en vinyle pour cloisons sèches



Moulures à surface de papier Platinum™

LES PRODUITS MÉTALLIQUES BAILEY LIMITÉE

MONTREAL
Tél. : (514) 735 3455
(800) 263 3455
Télé. : (514) 735 5052

TORONTO
Tél. : (905) 738-9257
(800) 668 2154
Télé. : (905) 738 5712

CALGARY
Tél. : (403) 248 3536
(800) 665 2013
Télé. : (403) 248 0288

EDMONTON
Tél. : (780) 462 5757
(800) 563 1751
Télé. : (780) 450-3378

VANCOUVER
Tél. : (604) 590 5100
(800) 818 2666
Télé. : (604) 599 5371

LA PUISSANCE DES OUTILS AVEC FIL LA LIBERTÉ DU SANS FIL.

DEWALT FLEXVOLT.



LA PREMIÈRE PILE AU MONDE QUI ADAPTE AUTOMATIQUEMENT LA TENSION EN FONCTION DE L'OUTIL.

La capacité de la batterie FLEXVOLT[™] à changer automatiquement entre deux tensions donne aux utilisateurs un sérieux avantage en matière d'efficacité. C'est la batterie qui non seulement alimente les outils 20 V MAX* de DEWALT[™], mais augmente aussi leur puissance**. Cela vous évite d'avoir à investir dans un tout nouveau système. C'est la batterie qui apporte la puissance des outils à cordon à une nouvelle gamme d'outils 60 V MAX* et 120 V MAX* de DEWALT[™]. Ainsi, vous pouvez enfin travailler sur un chantier sans fil. Robustesse garantie par DEWALT, Conçue par DEWALT.

20V^{MAX}
LITHIUM-ION

COMPATIBLE
Compatible avec tous nos outils 20 V MAX*

60V^{MAX}
LITHIUM-ION

EXTENSIBLE
Apporte de la puissance à toute une nouvelle gamme d'outils

120V^{MAX}
LITHIUM-ION

PUISSANTE
Associez deux batteries 60 V MAX* pour une liberté sans fil révolutionnaire

ROBUSTESSE GARANTIE.[™]

www.DEWALT.ca

© DEWALT, 2016. Les éléments suivants sont des exemples de marques de commerce d'un ou de plusieurs outils et accessoires électriques DEWALT : L'agencement de couleurs jaune et noir, la grille d'admission d'air en forme de « D », la distribution de pyramides sur la poignée, le tonner de bûcher et la matrice complexe de bosses en forme de losanges sur la surface de l'outil. * La tension initiale maximale de la batterie (mesurée sans charge de travail) est de 20, 60 et 120 volts. La tension nominale est de 18, 54 et 108. La tension nominale de 120 V MAX est basée sur l'utilisation avec 2 batteries au lithium-ion 60 V MAX* de DEWALT. ** Avec la batterie 60 V MAX* FLEXVOLT lors de l'utilisation avec les outils 20 V MAX* DEWALT.

Bienvenue
dans la cour des

GRANDS



POUR TOUS VOS BESOINS EN **SYSTÈME INTÉRIEUR**

LEFEBVRE
& BENOIT
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

lefebvrebenoit.com
514.381.7456



Des Murs au Plafond

Des moulures pour tous les projets de gypse.

Pour construire ce style



- A - Moulures en U Architecturales 1/2" x 1/4"
- B - Moulures en L Architecturales
- C - Moulures pour LED
- D - Coins Rigides pour Arche
- E - Coins Intérieurs Ajustables
- F - Moulures en U Architecturales 1/2" x 1/4"



Distribué par:
Wallboard
Trim & Tool
(800) 590-5799



R.B.Q. : 5626-2173-01



LDMA inc.

Les Distributions de
Murs Architecturaux

*Création d'espaces inspirés et adaptés...
pour vos besoins d'aujourd'hui et ceux de demain*

Agent manufacturier





L'Interprète prouvé

T3MAG LE SYSTÈME DE FIXATION PRÉFÉRÉ PAR LES CONTRACTEURS EN SYSTÈME INTÉRIEUR



Système de fixations d'isolant
FIXEZ L'ISOLANT EN UNE SEULE ÉTAPE

Le système T3 InsultFast^{MD} est quatre fois plus rapide que la méthode d'installation classique à l'aide de pointes autoadhésives. Il permet de fixer l'isolant en une seule étape, sans pointes à coller ou à couper.



Murs extérieurs – Isolants sur les montants métalliques



Murs de fondations



Stationnements intérieurs



Formations en seulement
3h30 par module



SAVIEZ-VOUS que votre licence RBQ n'est pas transférable ?

Pensez à former votre relève pour assurer la continuité de votre entreprise

Formations rapides et faciles menant à l'obtention de la licence RBQ d'entrepreneur spécialisé ou général



www.rbqlicence.com

514.814.5928



NOUVEAUTÉ CHEZ U.P. INC. EN 2016 !

Nous sommes maintenant distributeurs du système de cadrage de porte et de fenêtre en aluminium démontable, **AluAcces**.

Les aménagements intérieurs sont en constante évolution et les cloisons amovibles s'inscrivent parfaitement au niveau des nouvelles tendances du marché.

Entièrement démontables et configurables, les murs amovibles offrent un design moderne et dynamique.



DISTRIBUTION

UP Distribution est membre du Groupe UP depuis 1976. Ses activités comprennent la distribution, la vente et la livraison des produits fabriqués par l'ensemble du groupe, ainsi que des tuiles acoustiques pour plafond Certaineed, des panneaux et produits de gypse, laine acoustique et thermique.

UP distribue des profilés en acier destinés à la construction de systèmes intérieurs fabriqués par Métal UP ainsi que les treillis pour plafonds suspendus fabriqués par Plafonds UP.

La clientèle du Groupe UP peut compter sur le cumul de nombreuses années d'expérience en fabrication de pièces de métal profilé, sur une main-d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée, une très grande capacité de production et un réseau de distribution bien implanté.



Siège social

3745, rue Pascal-Gagnon, Terrebonne (Québec) J6X 4J3

Téléphone : 450 477-1122 / 1 866 311-1122 • Télécopieur : 450 477-6034

Courrier électronique : mcharest@upd.ca

FRANÇOIS SAMSON PHOTOGRAPHE



438 394-9703

samfson@outlook.com

- Événements Corporatifs
- Portraits d'affaires et corporatif
- Photographe industriel et produits
- Photographe d'architecture
- Portraits personnels
- Événements privés
- Mariage et fiançailles

-
- Infographie
et impressions disponible

IMPORTANTES CHANGEMENTS DANS L'ACIER

Au Canada, une institution pancanadienne a pour but la promotion de la tôle d'acier, il s'agit de l'ICTAB / l'Institut Canadien de la tôle d'acier pour le bâtiment fondé en 1961. (anglais/CSSBI)

Elle a à sa tête le Docteur Steven R. Fox, PH.D P. Eng. Le Docteur Fox siège aussi, à titre de vice-président du comité technique du CAN/CSA-S136, ainsi que sur le comité de l'AISI sur les standards Nord-Américain de l'ossature métallique des bâtiments; mis à part toute ces associations il est président de STaR, une firme d'ingénieurs spécialisés dans l'acier.

L'ICTAB est affilié à l'AISI, American Iron and Steel Institute qui est l'association de producteurs d'acier la plus importante en Amérique datant de 1855 ce qui en fait une des plus vieilles associations de l'histoire américaine.

L'AISI aide L'ICTAB financièrement et développe les standards US/CAN pour l'acier formé à froid. L'ICTAB, comme sa parente AISI, fournissent à l'industrie des standards de qualité qui assurent un suivi de pointe vis-à-vis les avancées technologiques. Elle s'assure que les manufacturiers membres de l'association ont accès aux dernières avancées et ou changement des standards.

Il faut savoir qu'historiquement les manufacturiers de gypse avaient développé des chartes de limitations de hauteurs basées sur du gypse régulier de 1/2" d'épais juxtaposés à des épaisseurs de métal mesurées en 'gauge' ...de nos jours ceci est devenu inacceptable et obsolète.

Aujourd'hui les tableaux de hauteurs proviennent non pas des manufacturiers de gypse mais bien des manufacturiers de montants métalliques. Aussi tous les tests sont dorénavant effectués avec du gypse 5/8" type X et la dénomination des montants se fait en mils.(millième de pouce)

L'ITCAB a donc récemment, depuis Juin 2016, abandonné ses tableaux de limitations de hauteurs qui étaient basés sur des données dépassées. (Le bulletin technique V7N1-07 a été retiré, table de limitations de hauteurs)

Il faut savoir qu'en ce moment la toute puissante "ASTM" en conjonction avec l'AISI et l'ICTAB sont à revoir le CSA 136 et le ASTM C754, il en résultera des changements qui amèneront tous les fabricants de montants d'acier à obtenir eux-mêmes des tests sous l'ASTM E 72 et le protocole ICC AC 86-12 tant au Canada qu'aux USA pour satisfaire à l'ASTM C-645 qui, somme toute, régit l'emploi de l'acier léger en Amérique du Nord.

Il faut savoir que déjà presque tous les fabricants aux USA ont déjà leurs propres tests d'acier léger à marque déposée non-porteur ou achètent sous licence la propriété intellectuelle d'un autre manufacturier craignant les longueurs et les coûts inhérents à un tel processus.

Quand, en 2016 ou 2017 l'ASTM C 754, publiera les nouvelles limitations de hauteurs pour l'acier léger, elle ne le fera que pour les murs dits "Composites" (gypse des deux côtés, pleine hauteur) elle ne publiera pas de liste de mur non-composite (installation de gypse partiel sur les montants)

Ce qui précède vous résume l'état réel de la situation actuel de l'acier léger.

Maintenant pour ce qui est de l'acier lourd, là aussi il y a du mouvement.

L'ICTAB étudie présentement l'abandon de ses tables de hauteurs d'acier lourd d'épaisseur de .034 et plus, certaines informations circulant (dûment certifiées par des firmes d'ingénieries reconnues mondialement) à l'effet d'utilisation frauduleuse de matériel non conforme sur certains chantiers pousse l'ITCAB à vouloir se protéger de poursuites éventuelles.

Il est donc à prévoir dans un avenir prochain que tous les membres de l'association devront se joindre ensemble pour développer avec l'aide de firmes d'ingénieurs reconnues de nouvelles tables de hauteurs qui appartiendront aux membres de l'ICTAB. Il est donc ici question de certification suite à des inspections non annoncées dans les usines des fabricants comme le fait ULC.

Évidemment, compte tenu de la légitimité et notoriété de la future certification qui se fera sous l'égide de l'ICTAB, seul ceux y adhérant pourront demeurer au sein de l'association.

Après la certification, chaque montant et lisse porteront une identification à cet effet. (À être déterminé)

Déjà une firme réputée d'ingénieurs canadienne est à l'élaboration d'un protocole de certification.

Quand le tout sera ficelé, l'industrie en ressortira gagnante, car qui aimerait reprendre un chantier juger non sécuritaire par la faute de matériel porteur ayant été testé comme non conforme.

Nous savons quoi faire pour protéger et accroître la crédibilité de notre industrie et l'Institut Canadien de la tôle d'acier pour le bâtiment nous y aidera.



Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs
Spécialisés en Construction

Depuis 2011, année de sa fondation, la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) regroupe des entrepreneurs, des fabricants et des fournisseurs. Sa principale mission est d'assurer une représentativité équitable de ses membres dans l'industrie de la construction, en fonction des différents enjeux, par industrie et par métier.

La FQAESC travaille à la reconnaissance de l'expertise de l'industrie des spécialités par des efforts de recherche et de développement. Son objectif est de contribuer à l'essor de l'industrie de la construction et d'assurer la sécurité du public.

LA PRINCIPALE MISSION DE LA FQAESC EST D'ASSURER UNE REPRÉSENTATIVITÉ ÉQUITABLE DE SES MEMBRES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RÉALISATIONS DE LA FÉDÉRATION

- Préparation et présentation d'un mémoire dans le cadre du projet de loi 33 (Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction). Présentation du mémoire en commission parlementaire.
- Préparation et présentation d'un mémoire dans le cadre du projet de loi 35 (Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction). Présentation du mémoire en commission parlementaire.
- Participation active dans la révision des licences de la Régie du Bâtiment du Québec.
- Membre fondateur de la coalition contre les retards de paiement dans l'industrie de la construction. Dossier toujours en cours.

101-4097, boul. Saint-Jean-Baptiste
Montréal, (Qc) H1B 5V3
Téléphone : 514 645-1113
Sans frais : 1 866 645-1113

POUR REJOINDRE NOS MEMBRES



STATISTIQUES

Nombre de salariés par région

	Plâtriers	Poseurs de S.I.
Bas-St-Laurent/Gaspésie :	31	10
Saguenay/Lac St-Jean :	121	46
Québec :	626	351
Mauricie/Bois-Francs :	188	108
Etrie :	123	56
Île de Montréal :	343	492
Montérégie :	601	608
Laval/Laurentides/Lanaudière :	740	814
Outaouais :	209	139
Abitibi/Témiscamingue :	13	19
Côte-Nord :	18	4
Extérieur et Baie-James :	4	3

Nombre de salariés par groupe d'âge

	Plâtriers	Poseurs de S.I.
Moins de 25 ans :	413	459
25 à 34 ans :	837	937
35 à 44 ans :	620	537
45 à 54 ans :	762	492
55 à 64 ans :	329	205
65 ans et plus :	56	20
Total des salariés :	3 017	2 650
Âge moyen :	39,3	36,3

ACTIVITÉS DE L'APESIQ 2015/2016 : TOURNOI DE GOLF & VÉLO TOUR

Bienvenue



TOURNOI de GOLF de l'APESIQ 2015

COMMANDETAIRE DES VOITURETTES
LE GROUPE BEAUCHESNE

COMMANDETAIRE DU VIN
BERNARD & NAU

COMMANDETAIRES DE TROUS

3M	ARCOPEL	BAILEY	CGC	CertainTeed
CertainTeed	CONTINENTAL	DORSON	EXITAT	GIP
ITW	L20	LEFEBVRE & BENOIT	MANUOYSE	MADISU
ROXUL	SOPREMA	UNIFIX INC.	W	

COMMANDETAIRES RÉGULIERS

Armstrong	HANSEN	STANLEY	Vignôme
-----------	--------	---------	---------

PARTENAIRE MAJEUR
CertainTeed
SAINT-GOBAIN
Gypse

Merci à tous nos commanditaires !



Des participants déterminés pour le Vélo Tour ...



Un grand merci aux participants et à nos commanditaires qui ont fait de cette journée un franc succès !



CONGRÈS ANNUEL 2016

DAHARPRO
CONSTRUCTION INC.

NOS SERVICES :

Divisions métalliques	Isolation et insonorisation	Enduit
Plafonds suspendus	Pose de gypse	Tirage de joints

CONGRÈS ANNUEL DE L'APESIQ
LES 25 JANVIER AU 1ER FÉVRIER 2016 RIU PALACE ANTILLAS, ARUBA

Encourageons les artisans du succès de ce congrès !

NOTRE PARTENAIRE MAJEUR

CGC

LES COMMANDETAIRES D'ÉVÉNEMENTS

OWENS CORNING EXCURSION EN JEP	CONTINENTAL SOUPEUR DE DÉPART
CertainTeed COKTAIL D'ACCUEIL	SOPREMA CASAIR D'ACCUEIL

LES COMMANDETAIRES RÉGULIERS

BAILEY	EXITAT	LEFEBVRE & BENOIT	UNIFIX INC.
--------	--------	-------------------	-------------



RIU PALACE ANTILLAS d'ARUBA
du 25 janvier au 1er février 2016



Notre ambition, votre satisfaction...

1425, rue Thomas-Powers, Lévis (Québec) G7A 0R1
Tél. : 418 836-3554
www.daharpro.com

PROGRAMME
ESSAI
24
HEURES



GRATUIT

LA ZONE CAMION

C'EST CHEZ NOUS: LAVAL • REPENTIGNY • WEST-ISLAND



COLORADO

SILVERADO



CANYON

SIERRA



440chevrolet.com
3670, Aut. Laval 440
Laval
1-877-845-9234



repentignychevrolet.com
612, rue Notre-Dame
Repentigny
1-888-460-7238



westislandchevrolet.com
3650, boul. des Sources
Dollard-des-Ormeaux
1-877-673-4013

Profitez de notre service
COMMERCIAL ÉLITE
reconnu comme un des
meilleurs de sa catégorie!

Au
COEUR
de
L'INNOVATION



INSONORISATION EN UNE SEULE COUPE RAPIDE

Entendre, c'est la question : Le gypse insonorisant et le polymère viscoélastique atténuant le son de SilentFX® QuickCut^{MC} se combinent pour offrir une performance acoustique sans recours à des techniques complexes.

- Entaillez et cassez pour une installation plus rapide
- Frais de main-d'œuvre réduits
- Rendement acoustique supérieur
- Indice de transmission sonore de 50 ou plus

Apprenez-en davantage sur les matériaux insonorisants avec CertainTeed au certainteed.com/gypsum/acoustics.

silentFX
QuickCut



Habito – les murs réimaginés.

Une conception innovatrice de forte densité rend Habito^{MC} plus résistant que les cloisons sèches ordinaires et améliore même le rendement acoustique.

- Pouvoir de maintien sans précédent.
Des vis ordinaires peuvent soutenir jusqu'à 13,6 kg (30 lb).
- Pas besoin de localisateur de montants, de perçage préalable, de dispositifs d'ancrage au mur ou de pièces de fixation spéciales.



- Pas de réparation de grands trous d'ancrage.

Apprenez-en davantage sur le pouvoir de maintien d'Habito au fr.certainteed.com/drywall/habito.

Habito



800-233-8990 • certainteed.ca • <http://blog.certainteed.com>

TOITURE • PAREMENT • MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE • TERRASSES • RAMPES • CLÔTURES
GYPSE • PLAFONDS • ISOLATION

CertainTeed
SAINT-GOBAIN

Membres entrepreneurs en systèmes intérieurs

Acoustique de l'Estrie (2006) Inc.

Simon Dostie
165, rue Viger
Stoke, Québec JOB 3B0
Téléphone : 819 791-5223
Télécopieur : 819 791-5222
acoustiquedelestrie2006@videotron.ca

Acoustique J.F.P

9131-2207 Québec Inc.
Jean-François Perron
520, Grande Ligne
Saint-Alexis, Québec J0K 1T0
Téléphone : 450 831-2611
Télécopieur : 450 831-2011
jf@gypse.ca

Cobex Construction Inc.

Joël Lebeux
4423, rue de Bordeaux,
Montréal, Québec H2H 1Z6
Téléphone : 514 653-7222
info@cobexconstruction.com

Construction Benoit Gélinas inc.

Benoit Gélinas
6890, rue Lacroix, bur. # 2,
Montréal, Québec H4E 2V3
Téléphone : 514 267-0818
Télécopieur : 819 397-2232
Cellulaire : 514 809-8852
constructionbenoitgelinas@hotmail.com

Constructions Duroy Inc.

Frédéric Dupont
358, St-Alphonse Sud
Thetford Mines, Québec G6G 3V8
Téléphone : 418-338-3434
Télécopieur : 1-866-285-8707
fredduroy@bellnet.ca

Construction J2Z Inc.

Nicolas Doucet
1410, rue Saint-André,
L'Assomption, Québec J5W 5M7
Téléphone: 450 713-1099
constructionj2z@hotmail.fr

Construction M.G.P. Inc.

Charles Fortin
97, route 108 Est,
St-Éphrem de Beauce, Qc G0M 1R0
Téléphone : 418 484-5740
Télécopieur : 418 484-2462
charlesfortin@constructionmgp.com

Construction Michel Gagnon Ltée

Luc Gagnon
2250, rue Léon-Harmel,
Québec, Québec G1N 4L2
Téléphone : 418 687-3824
Télécopieur : 418 687-9159
lucgagnon@mgconstruction.ca

Construction Michel Gagnon Ltée

Frédéric Gauthier
683, rue Giffard,
Longueuil, Québec J4G 1Y3
Téléphone : 450 651-5518
Télécopieur : 450 651-2144
fgauthier@mgconstruction.ca

Construction MKL

Maxime Lachance
1008, rue du Marécage,
Saint-Jérôme, Québec J5L 0G2
Téléphone : 514 377-6955
info@constructionmkl.com

Construction N.C.L.

2313-3606 Québec Inc.
Benito Jr Mariano
2251, rue Jean-Talon Est,
Montréal, Québec H2E 1V6
Téléphone : 514 325-0966
Télécopieur : 514 325-1222
info@constructionncl.ca

Construction S.O.F. Inc.

Robert Myall
1077, chemin du Golf,
L'Assomption, Québec J5W 1K4
Téléphone : 450 589-8219
Télécopieur : 450 589-9182
robert.myall@yahoo.ca

Constructions Vi-Max inc.

Vincent Bolduc
77, rue Rouvière,
Saint-Constant, Québec
J5A 0J6
Téléphone : 418 225-1293
418 313-5726
constructionsvimax@gmail.com

Constructions Vincent Lemay inc.

Vincent Lemay
571, rue de la Mistassini,
Repentigny, Québec, J5Y 0E8
Téléphone: 514 804-5864
Télécopieur: 450 704-5864
vlemay@constructionvlemay.com

Daharpro Construction Inc.

Daniel Plante
1425, rue Thomas-Powers
Saint-Nicolas, Québec G7A 0R1
Téléphone : 418 836-3554
Télécopieur : 418 836-4230
daniel@daharpro.com

DC Acoustique

9127-6006 Québec Inc.
Alain Doman
62, rue Willowdale
Sherbrooke, Québec J1M 0B6
Téléphone : 819 578-1131
Télécopieur : 819 347-3098
dcacoustique@videotron.ca

Experts Acoustique 2007 Inc.

Patrick Bernard
1002, rue Deschailons,
Sherbrooke, Québec J1G 1X7
Téléphone : 819 562-8667
Télécopieur : 819 562-0060
pat@expertsacoustique.com

Gaudet & Laurin inc.

Martin Laurin
56, Jules-Verne,
Repentigny, Québec J5Y 4A2
Téléphone: 450 581-3635
Télécopieur : 450 581-3602
info@gaudetlaurin.ca

Grondin Acoustique Inc.

Philippe Grondin
414, avenue Saint-Augustin,
Breakeyville, Québec G0S 1E1
Téléphone : 418 832-4722
Télécopieur : 418 832-1030

Gyptech Acoustique Inc.

Francis Roy
966, chemin Olivier, suite 100,
Saint-Nicolas, Québec G7A 2N1
Téléphone : 418 836-5038
Télécopieur : 418 836-7908
froy@gyptechacoustique.com

Isolation Air Plus Inc.

Guillaume Bouchard
560, rue Béchar, d,
Vanier, Québec G1M 2E9
Téléphone : 418 683-2999
Télécopieur : 418 683-6051
info@isolation-airplus.com

Les Constructions Plante et Fils 9209-3013 Québec Inc.

Christian Plante
437, rue Lansdowne,
Rosemère, Québec J7A 3G6
Téléphone : 514 809-7229
Télécopieur : 514 908-7430
info@planteetfils.com

Les Constructions Symétrik Inc.

Jonathan Kirouac
2201, chemin de l'Étang
Sainte-Adèle, Québec J8B 0G6
Téléphone: 514 269-8687
symetrik@live.ca

Les Entreprises Éric Dostie Inc.

Éric Dostie
2871, rue King Est,
Fleurimont, Québec J1G 5J1
Téléphone : 819 564-8766
Télécopieur : 819 564-8821
ericdostie@videotron.ca

Marois et Fils

9043-4762 Québec Inc.
Mario Marois
1860, Marie-Victorin
Saint-Bruno, Québec J3V 6B9
Téléphone : 450 441-5653
Télécopieur : 450 461-3616
info@maroisetfils.com

S.R. Construction Inc.

Serge Plante
1032, des Fabricants,
Terrebonne, Québec J6Y 2A6
Téléphone : 450 964-2154
Télécopieur : 450 964-4881
info@srconstruction.ca
Site Internet : www.srconstruction.ca

STC Acoustique 2015

Steve Champagne
175, Louis-Hébert, bureau E,
Mascouche, Québec J7K 0R5
Téléphone : 450 474-3214
Télécopieur : 450 474-2210
steve.champagne@stcacoustique.ca

Systèmes intérieurs Bernard MNJ & Associés Inc.

Hugo Bernard
5000, rue Bernard-Lefebvre,
Laval, Québec H7C 0A5
Téléphone : 450 665-1335
Télécopieur : 450 665-1669
hbernard@bernardmnj.com

Systèmes Intérieurs B.G.R.G. Inc.

Benoît Gariépy
1030, rue des Tournesols
Laval, Québec, H7Y 2C1
Téléphone: 450 969-3383
Télécopieur : 450 969-1549
bengariepy@videotron.ca

Systèmes Intérieurs B. Lehoux inc.

Lucie Descôteaux
930, rue Foucault,
Saint-Charles-de-Drummond, Québec
J2C 1B1
Téléphone : 819 477-8401
sysintlehoux@cgcable.ca

Systèmes Intérieurs Jocar Inc.

Jonathan Caron
425, Av. Du Collège
St-Benjamin, Québec G0M 1N0
Téléphone : 418 222-1455
Télécopieur : 418 594-5029
sijocarinc@hotmail.com

Systèmes Intérieurs Ultime inc.

Marc Grondin
105, rue Donat-Coriveau,
Beloeil, Québec, J3G 0C6
Téléphone: 514 444-5173
systemesinterieursultime@gmail.com

Membres entrepreneurs en s.i. (suite)

Systèmes Intérieurs D.T.

Dominic Tourangeau
47, rue des Méandres,
Saint-Roch-de-L'Achigan, Qc J0K 3H0
Téléphone : 450 588-3584
Télécopieur : 450 588-5425
tourangeaud@videotron.ca
Site internet :
www.systemesinterieursdt.com

Membre applicateur et tireur de joints

Gestion Beaumer inc.

Louis Mercure
220, rue Prince,
Sainte-Sophie, Québec J5J 1A5
Téléphone : 450 439-1480
Télécopieur : 450 439-0476
gestionbeaumer@gmail.com



Membres manufacturiers

CertainTeed Gypsum Canada

Michel Huet
700, 1^{ère} Avenue, C.P. # 269,
Sainte-Catherine, Québec J5C 1C5
Téléphone : (cell.) : 514 898-1244
Télécopieur : 450 979-4610
michel.huet@saint-gobain.com

CertainTeed Gypsum Canada

Julie Pinel
532, rue de la Champagne,
Lévis, Québec G6C 1S8
Téléphone : 418 254-0484
julie.pinel@saint-gobain.com

CGC

Yannick Devost
7400, boulevard des Galeries d'Anjou,
bureau 310,
Montréal, Québec H1M 3M2
Téléphone : 514 356-3900
ydevost@usg.com

Compagnie 3M Canada

Marc Simard
7290, rue Frédéric-Banting
Ville Saint-Laurent, Québec H4T 1Z2
Téléphone : 514 799-3833
simardmarc@hotmail.ca

Continental BP

Stéphane Gaumont,
8802, boulevard Industriel,
Chambly, Québec, J3L 4X3
Téléphone : 450 447-3206
Télécopieur : 450 447-5362
stephane.gaumont@continental-bp.com

Georgia-Pacific Canada LP

Angelo Campagna
2180, Meadowvale Blvd, suite 200
Mississauga, Ontario L5N 5S3
Téléphone : 1-800-361-0486
angelo.campagna@gapac.com

Henry Canada Inc.

René Rufiange
10, avenue Saint-Pierre,
Lachine, Québec H8R 1N7
Téléphone : 514 943-4182
Télécopieur : 514 364-7270
rrufiange@henry.com

Les Industries Mondiales Armstrong du Canada Ltée

Fabian Roberge
8792, Colette-Samson
Québec, Québec G2K 0E3
Téléphone : 418 951-8199
froberge@armstrongceilings.com

Les Industries Mondiales Armstrong du Canada Ltée

Sylvain Brodeur, architecte MOAQ
1595, boul. Daniel-Johnson, #300,
Laval, Québec H7V 4C2
Téléphone : 877 443-2952
Cellulaire : 514 240-2797
Télécopieur : 450 653-9279
sbrodeur@armstrongceilings.com

Les Produits Métalliques Bailey Ltée

Sergio Di Fruscia
525, Avenue Edward VII,
Dorval, Québec H9P 1E7
Téléphone : 514 735-3455
Télécopieur : 514 735-5052
sergio.difruscia@bmp-group.com

Owens Corning Canada LP

Éric McKenna
469, Terrasse Hogue,
Valleyfield, Québec J6S 0C4
Téléphone :
450 377-3531 • 800 419-0741
Télécopieur :
450 377-8695 • 800 419-0742
eric.mckenna@owenscorning.com

Owens Corning Canada LP

Jean-François Robert
7045, rue Ludger-Ruelland
Lévis, Québec G6Y 8T7
Téléphone : 1-800-311-1904
Télécopieur : 418 837-4132
jean-francois.robert@owenscorning.com

PMA Inc.

Pascal Mourgues
1227, rue Manic,
Chicoutimi, Québec G7K 1A1
Téléphone : 418 696-1000
Télécopieur : 418 696-1124
info@pmainc.ca
Sites internet : www.starwall.com

Rockfon LLC

Phil Karamoutsos
8024, Esquesing Line
Milton, Ontario L9T 6W3
Téléphone : 514 210-4644
phil.karamoutsos@rockfon.com

Roxul inc.

Sylvie Pinsonneault
8024, Esquesing Line
Milton, Ontario L9T 6W3
Téléphone : 1-877-635-7221
Télécopieur : 450 974-6869
sylvie.pinsonneault@roxul.com

Soprema

Daniel Houle
1688, Jean-Berchmans-Michaud,
Drummondville, Québec J2C 8E9
Téléphone : 800 361-1386
Télécopieur : 450 449-9102
dhoule@soprema.ca
Site internet : www.soprema.ca

Soprema

Jean-François Tremblay
1485, rue Provinciale,
Québec, Québec G1N 4A4
Téléphone : 418 681-8788
Télécopieur : 418 681-8806
jftremblay@soprema.ca

Sto Canada

Martin Labrosse
CP 662,
Prévost, Québec J0R 1T0
Téléphone : 514 649-7674
mlabrosse@stocorp.com
Site internet : www.stocorp.ca

Systèmes Adex inc.

François J. Corriveau
7911, rue Marco-Polo,
Montréal, Québec H1E 1N8
Téléphone : 514 648-1213
Télécopieur : 514 648-9597
francois.corriveau@adex.ca

Unifix inc.

Jean-Pierre Fontaine
Michel Paquette
35, rue Unifix,
Bromont, Québec J2L 1N5
Téléphone : 800 461-0955
450 534-0955
Télécopieur : 450 534-0953
jfontaine@nationalgypsum.com
michelpaq@nationalgypsum.com

Wallboard Trim & Tools

Nico Dupuis
100, Granton Drive, unit 2
Richmond Hill, Ontario L4B 1H7
Téléphone : 514 214-6171
nico@wallboardtrim.com

Membres fournisseurs majeurs

Acousti-Plus Inc.

Denis Rondeau
5275, boulevard Hamel, suite 180,
Québec, Québec G2E 5M7
Téléphone : 418 871-4300
Télécopieur : 418 871-5201
denis.rondeau@acousti-plus.com

Groupe UP inc.

Audrey Lavoie
3745, rue Pascal-Gagnon,
Terrebonne, Québec J6X 4J3
Téléphone : 450 477-1122
Télécopieur : 450 477-6034
alavoie@upd.ca
Site internet : www.groupeup.ca

Distribution Ste Foy Ltée

Martin Blain
685, boulevard Newton,
Québec (Duberger), Qué. G1P 4C4
Téléphone : 418 871-8133
Télécopieur : 418 871-9505
mblain@dsftee.com

Edouard Beuchesne (1985) inc.

Michel Courchesne
3211, boulevard de l'Industrie,
St-Mathieu-de-Beloeil, Qc J3G 4S5
Téléphone : 450 464-6856
Télécopieur : 450 467-8594
mcourchesne@groupebeuchesne.com
Internet : www.groupebeuchesne.com

G. Proulx inc.

Normand Proulx
2800, boulevard Ford,
Châteauguay, Québec J6Z 4Z2
Téléphone : 450 691-7110
Télécopieur : 450 691-4471
normand@gproulxinc.com
Site internet : www.gproulxinc.com

Lefebvre & Benoit s.e.c.

Denis Fortier
4500, rue Bernard-Lefebvre,
Laval, Québec H7C 0A5
Téléphone : 514 381-7456
Télécopieur : 450 663-3629
dfortier@lefebvrebenoit.com
Site internet : www.lefebvrebenoit.com

Manugypse Inc.

Steve Rancourt
5385, rue Rideau,
Québec, Québec G2E 5V9
Téléphone : 418 871-8088
Télécopieur : 418 871-5666
steve.rancourt@manugypse.com

Manugypse Boucherville Inc.

Serge Plante
1289, rue Newton
Boucherville, Québec J4B 5H2
Téléphone : 450 655-5100
serge.plante@manugypse.com

Matériaux D.L.

Stéphane Gunville
760, rue de Vernon,
Gatineau, Québec J9J 3K5
Téléphone : 819 770-9974
Télécopieur : 819 770-8535
sgunville@matdl.com

Membres fournisseurs affiliés

Action Estimation Inc.

Jean-Philippe Nadeau
1012, boulevard Vachon N., local 106,
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 1M3
Téléphone : 418 386-3777
Télécopieur : 418 386-3778
jpnadeau@actionestimation.com
Internet : www.actionestimation.com

Arcopel Acoustique Ltée

Marc-André Cormier
11201, rue Mirabeau,
Anjou (Québec) H1J 2S2
Téléphone : 514 355-7720, poste 222
Sans frais : 1 888-ARCOPEL (272-6735)
Télécopieur : 514 355-1293
marcandre.cormier@arcopel.com
Site internet : www.arcopel.com

Hilti (Canada) Corporation

Serge Dionne
1990, rue Jean-Talon Nord, No 142,
Sainte-Foy, Québec G1N 4K8
Téléphone : 418 681-4233
Télécopieur : 418 681-9214
serge.dionne@hilti.com
Site Internet : www.hilti.ca

Hilti (Canada) Corporation

Tony Nogaredes
3485, boulevard Industriel,
Laval, Québec H7L 4S3
Téléphone : 800 363-4458
Télécopieur : 800 363-4459
tony.nogaredes@hilti.com
Site Internet : www.hilti.ca

ITW Construction Products

Graziano Bruno
120, Travail Road,
Marham, Ontario L3S 3J1
Téléphone : 905 471-7403
gbruno@itwconstruction.ca

Midisu (9151-1709 Québec Inc.)

Diane Rancourt
83, Dextrateur,
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J2W 1M4
Téléphone : 450 349-0225
Cellulaire : 514 267-0226
info@midisu.com
Site internet : www.midisu.com

Nadeau

Martin Breton
5085, rue Rideau
Québec, Québec G2E 5H9
Téléphone : 418 872-0000
Télécopieur : 418 872-5172
mbreton@nadeausolation.com

Poulin Équipement

François Poulin
551, Route 108,
Beauceville, Québec G5X 3A7
Téléphone : 418 774-4661
Télécopieur : 418 774-4666
poulinequipement@sogetel.net
Site internet : www.poulinequipement.com

Membres Services et professions

Beauvais Truchon et Associés

M^e Reynald Poulin
79, boul. René-Lévesque O., bur. 200,
C.P. 1000, succursale Haute-Ville,
Québec, Québec G1R 4T4
Téléphone : 418 692-4180
Télécopieur : 418 692-5321
rpoulin@avbt.com

Consultants Albru Inc.

Alain Brulotte
1810, rue De Lussac,
Laval, Québec H7M 6L5
Téléphone : 450 629-1076
abrulotte@equipeta.ca

Ekitas Avocats et Fiscalistes

M^e Pascal Thibodeau
2990, av. Pierre-Péladeau, bureau 410,
Laval, Québec H7T 3B3
Téléphone : 450 973-3883
Télécopieur : 450 973-9721
pthibodeau@ekitas.com
Site internet : www.ekitas.com

Jolicoeur Savard Assurance Inc.

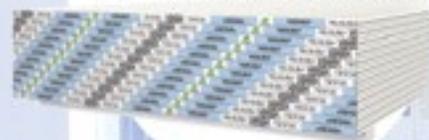
Daniel Forget, vice-président
8694, rue Saint-Denis,
Montréal, Québec H2P 2H3
Téléphone : 514 384-1460
Télécopieur : 514 384-1524
dforget@jsassurance.ca
Site internet : www.jsassurance.ca

LA FINITION NIVEAU 5 LA PLUS RAPIDE DE L'INDUSTRIE

Le premier en son genre en Amérique du Nord, le système Rapid Deco® Niveau 5 de Continental Building Products se compose de la cloison sèche enduite **BISON BOARD** et d'un composé à joints complémentaire.

Grâce au revêtement appliqué en usine, Rapid Deco exige les mêmes étapes qu'une finition de niveau 4, mais il produit les résultats d'une finition de niveau 5 et permet de réaliser des économies en temps, en main-d'oeuvre et en argent.

RAPID DECO
CLOISON SÈCHE



&

RAPID DECO
COMPOSÉ
À JOINTS



CONTINENTALTM
BUILDING PRODUCTS

Découvrez plus sur
Rapid Deco à
www.continentalbp.com/fr
ou scannez ce code QR:



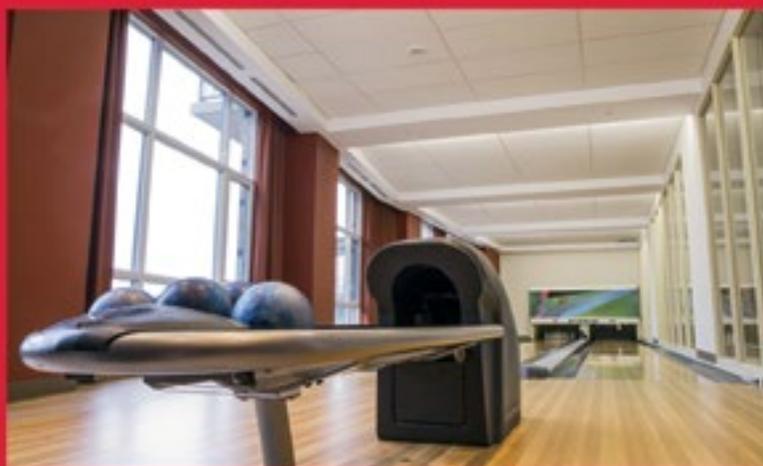


- Manutention de gypse
- Laine insonorisante
- Plomb radiologique
- Plâtres et enduits
- Plafond suspendu
- Profilés métalliques

MANUGYPSE.COM

5385, Rue Rideau
Québec, QC G2E 5V9
418-871-8088

1289, Rue Newton
Boucherville, QC J4B 5H2
450-655-5100



MANUFACTURIER DE PROFILÉS D'ACIER

SOLUTIONS PLAFONDS



ARCOPEL

à votre service
depuis 1986

LE SEUL DISTRIBUTEUR DE
PRODUITS ACOUSTIQUES
SPÉCIALISÉ À 100 % EN PLAFONDS
DANS L'EST DU CANADA

11201, rue Mirabeau, Anjou (Québec) H1J 2S2
514-355-7720 • Sans frais : 1-888-272-6735

www.arcopel.com

